

ACTES

Congrès des Parcs

Les Parcs naturels régionaux

UNE CULTURE PAR NATURE,

*dynamique de l'avenir
des territoires*

5 au 7

OCTOBRE 2011

Parc naturel régional
des Vosges du Nord

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI


Parc
naturel
régional
des Vosges du Nord


Parcs
naturels
régionaux
de France


ANNÉE INTERNATIONALE
DES FORÊTS 2011

SOMMAIRE



© Yvon Meyer

Séance d'ouverture	P 3
Focus de Paul Simonpoli sur les politiques culturelles des Parcs 1970-2000	P 8
Synthèse des ateliers par Marjorie Jouen	P 20
Séance de clôture	P 23

Annexes :

Discours de Michaël Weber	P 28
Discours de Pascal Andres	P 32
Discours de Francis Vogt	P 33
Discours de Thibault Villemin	P 35
Intervention d'Émile Blessig	P 37
Intervention de Daniel Beguin	P 39
Discours de Jean-Louis Joseph	P 41
Discours de Philippe Richert	P 50
Discours de Nathalie Kosciusko-Morizet	P 55

Retrouvez toutes les informations et les intervenants des ateliers sur le site du Congrès <http://www.congres-des-parcs.fr/>

Avec le soutien financier de :



Avec le concours de :



Séance d'ouverture du Congrès

Une culture par nature Dynamique de l'avenir des territoires

DISCOURS INTRODUCTIFS

Les Parcs naturels régionaux ont adopté un fonctionnement et un mode de gouvernance qui leur permettent de relever les défis du développement durable tout en s'appuyant sur les richesses et les savoir-faire du passé. Les élus, chargés d'ouvrir le congrès, l'ont rappelé.

Le site d'accueil de cette édition 2011 du congrès des Parcs naturels régionaux - la Grande Halle verrière de Meisenthal dans les Vosges - était particulièrement symbolique de la thématique choisie : une culture par nature. « Le site verrier de Meisenthal puise ses origines dans les métiers et le travail du verre. La Grande Halle était l'ancien bâtiment principal d'une usine de verre qui a fonctionné jusqu'à la fin des années soixante, explique **Pascal Andres, maire de Meisenthal**, chargé d'ouvrir le congrès. Restaurée en 2005, elle est aujourd'hui un espace culturel qui propose toute l'année des spectacles des arts de la rue, des expositions d'art contemporain et des concerts de musique actuelle. »

La Grande Halle est en outre au cœur d'un site verrier composé du Musée du verre et du Centre international de l'art verrier (CIAV).

Francis Vogt, président de la Communauté de communes du Pays de Bitche poursuit : « ce site verrier est un exemple de la place que peut prendre la culture dans la vie d'un territoire rural. La culture du Parc naturel régional des Vosges du Nord est riche d'une double identité, à la fois alsacienne et lorraine, à laquelle il faut ajouter les influences allemandes ». Il estime que les Parcs naturels régionaux ont un rôle essentiel à jouer pour aider les territoires à faire face à un environnement naturel qui se dégrade.

« Nous sommes tous conscients que le développement durable appelle une révision de nos politiques d'aménagement du territoire, de la gestion de l'espace et des paysages. Faut-il tout bouleverser ?

Faut-il ajouter des contraintes qui transforment tout développement en parcours du combattant ? »

Il invite les Parcs à provoquer le débat. Il s'agit pour lui d'inciter les habitants et les responsables économiques et politiques à réfléchir à de nouveaux équilibres pour maintenir à la fois une qualité de vie et de services, une attractivité des territoires, tout en prenant en compte les enjeux environnementaux.

Les actions culturelles des Parcs y contribuent, selon lui, déjà fortement.

Pour **Michaël Weber, président du Parc naturel régional des Vosges du Nord**, c'est le mode de fonctionnement et de gouvernance des Parcs qui leur attribue une place si particulière dans le développement durable des territoires : ils s'affranchissent des limites administratives, préfèrent les missions aux compétences et s'appuient sur un projet partagé, innovant, capable de prendre en compte à la fois l'économie et l'environnement. « Aucun Parc ne se ressemble et aucune équipe de Parc ne travaille de la même façon. Pourtant, tous partagent une même culture de l'action sur les territoires. »

Les particularités, notamment culturelles, du Parc naturel des Vosges du Nord, proviennent selon Michaël Weber de son histoire - particulièrement douloureuse durant les deux dernières guerres -, de la rudesse du climat et de la singularité des paysages marqués entre autres par la forêt. C'est un territoire qui a su, à ses yeux, valoriser ses richesses locales - bois, grès... - pour développer des savoir-faire toujours reconnus : verre, cristal, métal... « Il a fallu de l'audace et un brin de folie pour valoriser ce site verrier. Ce fut possible grâce au soutien de partenaires et notamment du Parc. »

Il est convaincu que les Parcs naturels régionaux stimulent l'innovation tout en ne perdant pas de vue l'excellence. Il cite d'autres voies à explorer encore dans les domaines de l'architecture et de l'urbanisme afin de réduire les consommations énergétiques. « Nous devons nous reposer sur les artisans et les savoir-faire locaux pour nous adapter à de nouvelles exigences dans ce domaine, par exemple, en re-densifiant les centres-bourgs et en rénovant le bâti existant. L'avenir nous impose de créer un nouveau modèle social à la campagne. » Ce modèle devra selon lui s'appuyer sur l'accueil de nouveaux habitants et d'entreprises, sur une économie de proximité, sur une agriculture locale et durable, sur des forêts « plus naturelles », sur une mobilité accessible à tous

et sur des énergies partagées et renouvelables... Vaste ambition pour laquelle Michaël Weber sollicite les Parcs naturels régionaux. « Ils savent travailler sur un territoire en prenant en compte toutes les spécificités - architecture, culture, savoir-faire, histoire... - dans leur globalité. C'est cela la clé de la réussite. »

Thibault Villemin, président du Parc naturel régional de Lorraine et vice-président de la Région Lorraine, après avoir rendu hommage à Daniel Guilhen, vice-président de ce Parc, décédé il y a quelques jours, rappelle lui-aussi le riche passé industriel du territoire. « Le dernier haut-fourneau vient de fermer... temporairement, nous dit-on. La sidérurgie nous a fait vivre mais aujourd'hui elle contribue

à donner à la région une image grise liée au charbon, à l'acier, à l'industrie. Pourtant, et il faut le faire savoir, nous sommes aujourd'hui mobilisés sur un avenir qui s'appuie sur l'urbanisme, l'aménagement du territoire, la culture et le développement durable. »

Thibault Villemin cite quelques-unes des actions prometteuses menées sur la région : l'ouverture il y a quinze mois à Metz de l'antenne du Centre Georges Pompidou (qui fête son millionième visiteur), le site verrier de Meisenthal et sa labellisation « Lorraine en scène » ou encore la création, en 2007, de la Grande région qui rassemble et renforce les liens entre la Wallonie, la Sarre, la Rhénanie-Palatinat et le Luxembourg.



TABLE RONDE

Lier nature et culture est source de cohésion sociale, d'innovation et peut renforcer la biodiversité d'un territoire sans en figer le développement. Témoignages...

L'Homme fait-il partie de la nature ? Sommes-nous propriétaires de la nature ? Quels sont les liens sociaux générés par la culture ? Quelle cohérence avec les écosystèmes ? Voici quelques questions posées par **Gilles Berhault, président du Comité 21** pour introduire la table ronde consacrée au thème du congrès : Une culture par nature. Il invite les différents invités de ce débat à « revisiter » leurs fondamentaux pour généraliser les bonnes pratiques en matière de développement durable. À l'heure où une partie des habitants de la planète est « interconnectée », où la concentration démographique devient pressante, il est temps, selon lui, de rompre avec une économie qui prône la possession. « Les artistes doivent interroger les populations sur la question du bien commun. Nous ne sommes jamais propriétaires d'un morceau de musique ou d'une peinture. Nous en sommes juste les dépositaires. À partir du moment où l'on comprend cela, tout est possible. » Pourquoi posséder une voiture ou un bureau alors que seuls leurs usages nous intéressent ? Pour Gilles Berhault, il faut mutualiser ces biens, et pour cela, changer les comportements, les modes de travail, communiquer autrement et renforcer l'indépendance des habitants. C'est sous l'angle du patrimoine que

le premier invité, **Philippe Vergain, chargé de l'Inventaire général au ministère de la Culture**, aborde la thématique de la table ronde. Depuis 2002, une convention, qui lie le ministère aux Parcs, a permis de dresser un inventaire du patrimoine bâti, architectural et paysager. Ce travail effectué, il reste maintenant à s'interroger sur la gestion de cette richesse. « Cet inventaire s'est traduit par des fiches actions, des séminaires, colloques et publications. Les Parcs naturels régionaux sont de véritables laboratoires actifs et concrets. » Philippe Vergain signale le démarrage d'un autre grand chantier mené par l'Inventaire général du patrimoine culturel, consacré aux espaces de lisière, comme les territoires péri-urbains ou de moyenne montagne. Sur ces derniers se posent des problèmes croissants d'aménagement. L'objectif est de déterminer et de distinguer ce qui fait leur patrimoine. Seulement, ce n'est pas simple de comparer la définition des géographes, avec celle des historiens de l'architecture ou encore des sociologues. « Nous nous sommes rendu compte que c'étaient les artistes et notamment les photographes, qui nous aidaient le mieux à définir les spécificités de ces territoires. C'est leur vision, avec celles des experts, qui permettent d'apporter un regard sensible, de construire un inventaire participatif. »

Thibault Villemin, président du Parc naturel régional de Lorraine et vice-président de la Région Lorraine, illustre concrètement l'apport des artistes dans une

démarche de territoire à travers une expérience menée au sein de son Parc, intitulée « Les insolites de la marionnette ». Sur des sites spécifiques, dotés d'une biodiversité remarquable et d'un patrimoine riche, et grâce au gestuel de marionnettes, un artiste a permis aux visiteurs d'y porter un autre regard, voire de redécouvrir leur environnement. « Ce type d'action ne génère pas seulement de l'animation locale, elle donne du sens et rend les citoyens acteurs de la société. » Il poursuit sur une autre réalisation, celle d'un tracé à petite vitesse qui jouxte celui de la ligne de TGV. Des artistes plasticiens vont être chargés de créer des tables d'orientation, qui n'orienteront pas, mais permettront de regarder autrement le paysage. L'objectif ? Comprendre ce que les travaux ont bouleversé dans cette campagne située désormais à 50 minutes de Paris.

LES PARCS : CRÉATEURS DE LIENS

« Ces interventions le démontrent, et je pense que vous en êtes conscients : nous sommes à une étape véritablement politique », poursuit **Yves Dauge, adjoint au maire de Chinon, vice-président du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine**. Il s'interroge sur l'avenir des Parcs après 40 années d'histoire au service des territoires, de la connaissance et de l'investissement intellectuel. « J'ai l'impression, tout d'un coup, qu'on nous oublie ! À chaque congrès, le militantisme et le professionnalisme du réseau des Parcs sont palpables. Et aujourd'hui,

nous nous demandons comment rester identifiés et reconnus. » Pour lui, il est plus que jamais nécessaire que les Régions - aidées en cela par une fiscalité adaptée - portent les Parcs afin que ces derniers soient de véritables acteurs de l'aménagement du territoire. Constatant que les espaces urbains « mangent » la campagne, il estime qu'il est temps pour les Parcs d'« entrer » dans les villes à travers la création de nouveaux liens entre la nature et les espaces urbains. Il préconise également la fondation d'une grande commission interministérielle des Parcs naturels régionaux, présidée par un élu reconnu, et composée, entre autres, de tous les ministères concernés, sous la houlette du Premier ministre. À un niveau local, il prône une adhésion directe des communes au sein des Parcs et la mise en œuvre d'actions très concrètes, pour répondre aux collectivités « qui s'interrogent actuellement sur l'utilité des Parcs », précise Yves Dauges. Le paysage étant partie intégrante de la culture d'un territoire, il alerte l'assistance sur l'appauvrissement des documents d'urbanisme. Réalisés dans un souci d'économie, ils omettent le plus souvent la reconnaissance et la compréhension du paysage.

Véronique Hétet, directrice du Parc naturel régional d'Armorique, illustre concrètement le lien qui peut s'établir entre culture et paysage. À l'occasion du lancement de la nouvelle charte du Parc intitulée « Pour des paysages d'Armorique choisis », les habitants ont été invités à entrer dans la démarche via la photographie, la parole, la danse, le geste et l'objet. Les artistes avaient pour mission de

susciter du lien social à partir d'une création artistique (chorégraphies, contes, mises en scène sur des lieux choisis) faisant référence au paysage. Ainsi, un designer a fait travailler des jeunes lycéens, en mécanique d'horticulture, sur des véhicules végétalisés évoquant la lande, la pelouse littorale ou encore la tourbière. Un photographe a sillonné le Parc durant un an pour créer 60 portraits d'habitants et les exposer en grand format dans les villages. Des écoliers et des habitants ont été réunis par un chorégraphe afin de collecter et de transmettre des gestes liés à des savoir-faire traditionnels. Dans ce territoire de légendes, les enfants ont également été invités à créer la légende du 21^e siècle, restituée symboliquement, dans l'ancienne centrale nucléaire de Brennilis... « Les artistes sont devenus des partenaires, des créateurs de liens avec les habitants, avec les maires et également, entre eux. Les habitants ont appris à se connaître et à renforcer leur sentiment d'appartenance au territoire. Il est important que ce type d'action se répète régulièrement pour entretenir les relations. »

LES ARTISTES : ACTEURS À PART ENTIÈRE

Photographe, Thierry Girard explique en quoi sa discipline est un outil à la fois essentiel et exigeant. « La photographie permet de faire émerger une intelligence du paysage. Mais c'est une pratique qui reste difficile. » Il relate la manière dont cet art a pu être utilisé dans le passé, dès Prosper Mérimée qui avait réalisé un inventaire de l'état des monuments et engagé une politique de rénovation. Dans les années 80,

une mission photographique de la Datar a inventorié les paysages, puis a suivi la création des Observatoires photographiques des paysages. « En 1997, je suis arrivé dans un des 18 observatoires existants à l'époque dont sept étaient situés dans des Parcs naturels régionaux. Actuellement, il s'en crée tous les ans. » Les photographes doivent répondre à un cahier des charges très précis : choisir et photographier chaque année des points de vue, reconnaissables et accessibles à tous. Le but est de repérer les modifications qui s'opèrent dans le paysage au fil des années. Dans le Parc naturel des Vosges du Nord, Thierry Girard a proposé à un comité de pilotage dédié, une sélection de 200 points de vue dont 40 ont été choisis pour être photographiés deux fois dans l'année. « Faute de motivation, beaucoup d'Observatoires sont en déshérence. Dans notre Parc, il bénéficie du soutien des élus qui en ont reconnu son intérêt et sa valeur pour alimenter leurs réflexions. » Il rappelle que dans le cadre de ces Observatoires, les photos ne sont pas réalisées dans un souci d'esthétisme et qu'il ne s'agit pas d'idéaliser un territoire. Ces photos doivent être utiles pour la compréhension du paysage et interpeller ceux qui le regardent, quitte à déplaire à certains élus, déçus devant des photos qui ne reflètent pas leur vision du territoire...

D'où vient ce lien entre culture et nature ? Pour **Catherine Larrère, professeur à l'Université Paris 1, spécialiste de philosophie morale et politique**, toute société se préoccupe de son environnement. Néanmoins, si les Hommes se sont toujours forgés une culture façonnée par leurs lieux

de vie, la vision anglo-saxonne et occidentale de la nature, semble bien particulière. « Dans notre façon de penser, nous séparons toujours culture et nature. Nous définissons même la culture par opposition à la nature, qui ne peut exister que dominée, domestiquée. Inversement, nous ne protégeons que la nature dont l'Homme est absent. Un principe qui s'est imposé aux États-Unis dès 1872, avec la création du Parc national de Yellowstone. L'Homme ne doit y être qu'un visiteur temporaire. » Pas simple donc, pour nos modes de pensée, d'introduire un peu de nature dans la culture. « Certaines

personnes préconisent le principe de naturalité. Mais cela nous oblige à nous interroger sur ce que serait la nature si les hommes en étaient absents et à séparer de nouveau culture et nature. » Comment agir dans ce cas ? Catherine Larrère propose quelques pistes. Si l'Homme est actuellement un facteur d'érosion de la biodiversité, il est, selon elle, tout à fait possible d'inverser la tendance. La présence des hommes peut enrichir cette biodiversité. « Ça a été le cas pour le bocage normand du XIX^e siècle. Le paysage n'était ni complètement naturel, ni complètement culturel, mais riche

de sa biodiversité. » Selon elle, on ne peut imposer une nature. Cette dernière doit être désirée et partagée par les habitants. **Yves Dauge** rejoint ce point de vue mais en rappelle les exigences : « si on veut partager, il faut savoir gouverner différemment afin d'être en phase directe avec les habitants, à l'image des ambassadeurs des Parcs, un réseau de personnes sensibilisées créé dans le Parc naturel régional de Loire-Anjou-Touraine ». Pour lui, les défis à venir résident dans la capacité de l'État, des Régions mais aussi des Parcs, à maintenir un niveau ambitieux « de la connaissance et de l'intelligence » sur les territoires.



© Yvon Meyer

Notes sur les politiques culturelles des Parcs 1970-2000

Paul Simonpoli (Parc Naturel Régional de Corse)

Introduction

L'investissement des Parcs dans le champ de la culture se fixe dès l'origine sur trois domaines : le patrimoine, particulièrement le patrimoine ethnologique ; l'intégration du « culturel » au développement économique ; l'animation par l'action culturelle.

Chaque Parc de première génération (années 70-80), de seconde (80-90) ou de troisième (90-2000) développera sa propre problématique entre ces trois fonctions. Celles-ci sont évoquées sinon assignées par les textes fondateurs. Elles sont aussi inscrites dans les conditions d'implantation de chaque organisme. Car le terrain tout autant que le planificateur suggère les choix. La place du « culturel », la définition d'une politique et son évolution seront déterminées par la relation particulière tissée entre le Parc et son « terrain » représenté par les acteurs sociaux locaux. L'ordre « hiérarchique » des trois fonctions indiquées ci-dessus, s'établira pour chaque Parc dans une configuration spécifique qui se modifiera avec le temps. Mais si l'on considère l'ensemble constitué par

les Parcs, on notera que l'évolution générale obéit à un processus qui partant de l'approche patrimoniale aboutit à l'action culturelle. On pourrait dire à propos de « la culture » dans les Parcs que l'on est passé de la recherche à l'animation ou de l'ethnologie à l'action culturelle.

À l'origine, dans les années 70, c'est la démarche dite patrimoniale qui impose sa prépondérance. Dans la ligne des journées de Lurs en 1966 qui posent les bases des futurs Parcs, la « culture » est d'abord appréhendée par l'approche ethnologique qui apparaît comme condition même de leur ancrage dans les territoires. En effet, il est affirmé qu'on ne saurait conserver un espace rural sans en préserver les activités qui l'ont façonné. La civilisation rurale disparaît et c'est un rôle dévolu aux Parcs que d'en conserver les traces. Étudier, comprendre, conserver, transmettre une culture paysanne vouée à l'extinction telle est la préoccupation initiale et une des missions confiées aux premiers parcs. Pour saisir « l'objet », on proposera deux catégories : d'une part « le patrimoine culturel

rural », qui deviendra patrimoine ethnologique, de l'autre « la culture populaire », plus dynamique, qui ouvre le champ d'action au-delà de la recherche et de la conservation. Mais la notion de patrimoine, neutre du point de vue des enjeux politiques attachés au thème de la diversité culturelle, et la notion de culture populaire se rejoindront dans la pratique, les Parcs s'engageant dans un triptyque – recherche, conservation, restitution – qui associe la représentation patrimoniale et la vision dynamique contenue dans la notion de culture populaire. Dans la pratique des Parcs, on s'intéressera à la fois aux traces matérielles (objets, outils, mobilier et éventuellement bâti) et aux expressions orales de ces cultures populaires qui si elles ne sont plus transmises restent vivantes. Dans la seconde période, les années 90, il sera question avec la décentralisation et la mobilisation sur le développement économique local, de l'implication du culturel dans cette démarche. Ce n'est plus le patrimoine culturel rural ni la culture populaire qui désormais sont objets d'intérêt mais les ressources

qui, dans ces domaines, peuvent participer à l'œuvre prioritaire de développement durable. Enfin dans la troisième période, ce sera l'action culturelle ou l'animation culturelle du territoire qui prendra le dessus sur les autres fonctions.

Si donc les trois fonctions sont dès l'origine définies et associées dans le concept Parc et dans ses premières concrétisations, elles s'ordonnent selon un schéma qui évolue avec le temps et qui s'impose au plan général. Mais chaque Parc fera son propre chemin associant à sa façon ces trois fonctions ou deux d'entre elles ou bien même se spécialisant dans une seule. On peut évidemment discuter cette division de l'histoire des Parcs en trois périodes chacune

marquée par l'une des trois fonctions par lesquelles les Parcs établissent leur rapport au « culturel ». Ces séquences renvoient aussi aux étapes de la transformation institutionnelle de la France sous l'effet du processus de décentralisation. Elles s'inscrivent encore dans l'évolution du monde rural travaillé par une histoire qui se développe dans le temps long et qui se poursuit dans la décentralisation. C'est en croisant ces approches - histoire de l'espace rural, processus de décentralisation, évolution des Parcs avec leur terrain - que l'on peut produire une analyse des politiques culturelles des Parcs, de l'origine à nos jours. Nous proposerons de la structurer autour de trois chapitres reprenant les catégories suscitées.

- **Chapitre I/ Les années 70-80 ; première génération ; le centralisme en fin de course ; culture populaire et patrimoine ethnologique**
- **Chapitre II/ Les années 80-90, seconde génération ; la décentralisation en marche ; les Parcs outils de la région ; savoir-faire traditionnels et développement durable**
- **Chapitre III/ Les années 90-2000 ; troisième génération ; la décentralisation réalisée ; les Parcs éléments d'un dispositif régional ; l'action culturelle.**



PREMIÈRE GÉNÉRATION ; LE CENTRALISME EN FIN DE COURSE ; CULTURE POPULAIRE ET PATRIMOINE ETHNOLOGIQUE

Décidée au niveau national, la création des Parcs dans les années 70 apparaît comme l'une des réponses au problème de l'étiolation du monde rural. Les effets conjugués d'un centralisme qui a façonné l'État-nation en opposition au régional, au local, au particulier et de la concentration industrielle qui induit un développement inégal sont désormais patents : 1/5 de la population, des activités économiques etc. est fixé autour de la capitale tandis que l'on parle de « désert français ». Les journées de Lurs en 1966 s'inscrivent dans la réflexion désormais nécessaire sur le devenir de ces régions, de ces territoires soumis à l'exode rural, désinvestis par le politique, sans avenir économique et dont les populations semblent accepter avec fatalisme l'évolution. Pas partout cependant. En effet, en réaction à ce processus d'extinction, des mouvements régionalistes (Bretagne, Occitanie, Pays Basque, Corse) naissent ou renaissent portant le dessein de contrer le processus fatal de disparition.

Le concept Parc prend racine dans une démarche de planification décidée par l'État, visant à atténuer ou compenser les conséquences sur les territoires du combiné centralisation - développement

inégal. L'enjeu, c'est de redonner vie à ces espaces délaissés, par l'activation de leur tissu économique, social, culturel subsistant, notamment grâce à l'apport de la population urbaine, une population convoiée, dans « la civilisation des loisirs » qui émerge, à se ressourcer, se revitaliser dans ces territoires. D'un côté, il y a des masses agglomérées dans les villes, de l'autre une campagne déserte. Les Parcs doivent être les outils d'une politique de rééquilibrage. La mission confiée aux Parcs dans cette perspective constitue le premier acte de décentralisation de l'État centraliste et fait de ces organismes les instruments d'un processus qui aboutira aux lois de décentralisation des années 80. Les Parcs des années 70 peuvent être définis comme des outils de décentralisation dans une France centralisée. Ils incarnent à eux seuls le retournement qui s'amorce dans les institutions, les représentations, les pratiques et le réalisent sur le terrain, inversant la machine à réfléchir, à décider, à agir.

Et le territoire sollicite : les besoins sont multiples. En Corse, par exemple, il n'y a pas d'université et c'est au Parc que revient la tâche de constituer le savoir scientifique dans les domaines de l'écologie et de la culture populaire. Le champ ouvert par les Parcs est immense et ceux-ci se trouvent donc investis d'une forte charge qui, au-delà des missions, touche au symbolique et à l'affectif. Car les Parcs se posent comme représentation d'un territoire qui, à travers eux, retrouve, par le projet, un avenir. Le Parc redonne valeur

à un espace social rural déprécié. Il affirme contre le sens commun que l'on peut retourner la perspective, revitaliser les économies paysannes, extraire de la gangue de folklore où elle est reléguée la culture populaire. Dans les pays à identité forte comme la Bretagne ou la Corse où la revendication régionaliste possède des assises populaires, les Parcs sont sollicités davantage dans le champ culturel. On leur demande d'œuvrer à la connaissance, la préservation et la restitution de la culture populaire, de prendre part à la sauvegarde de la langue régionale. Dans d'autres régions, c'est le souci de conserver les ressources culturelles liées à la civilisation rurale paysanne qui s'imposera. Pour cette première génération des Parcs, l'ancrage au territoire prend la forme d'une implication forte par la médiation de l'ethnologie dans la culture populaire. C'est le temps des ethnologues, celui de l'étude, de la recherche, des inventaires de savoirs, des recueils de savoir-faire techniques. Ce mouvement s'appuie d'une part sur la mobilisation des habitants des territoires (associations...) et d'autre part sur les institutions notamment la mission du Patrimoine ethnologique qui, dans les années 80 va soutenir la dynamique des Parcs. L'Ethnologie française par la voix d'Isaac Chiva et Georges-Henri Rivière favorise cette orientation des Parcs vers la recherche qu'elle inscrit dans la continuité de la démarche des ethnologues du monde rural depuis la fin de la première guerre. D'une certaine façon, les représentants de l'Ethnologie rurale s'approprient les Parcs. Cette période

est féconde car outre les travaux sur les savoirs (plantes sauvages, plantes domestiques, chasse...) sur les savoir-faire techniques, sur la tradition orale, sur les langues régionales, les Parcs créent des structures, écomusées, conservatoires botaniques, incitent et soutiennent les initiatives des associations. Plusieurs projets inter-Parcs démontrent qu'au-delà de la diversité, il existe entre les régions une préoccupation et une dynamique communes. La Fédération dispose d'un ethnologue, Didier Bouillon qui anime l'activité inter-Parcs. Les Parcs constituent de facto un pôle important de la recherche ethnologique française. Ils sont à la fois territoires et acteurs de celle-ci. Songeons que sur les 23 projets aidés par la mission du Patrimoine entre 1982 et 1984, 12 émanent des Parcs (voir annexe 2). La culture populaire a donc représenté dans cette première période de création des Parcs bien plus qu'un domaine d'activité. Elle a constitué le vecteur principal de l'ancrage au terrain. La politique culturelle des Parcs en ce premier temps d'implantation œuvre à revaloriser une identité régionale, rurale, paysanne en voie de dissolution. C'est par cette démarche associant recherche et restitution qu'est tissé le lien premier avec les habitants qui après un temps d'étonnement quant à l'intérêt porté à des savoirs, des usages qu'ils pensaient révolus y adhèrent, faisant du Parc l'instrument d'une mobilisation autour d'un travail de reconquête. I. Chiva note que depuis les journées de Lurs en 1966 « la même perspective de conservation globale active un même souci d'associer la population à cette démarche, une même volonté de rétablir l'équilibre en faveur de la

culture rurale et populaire ». Car en ce temps, le monde rural est à bout de souffle après les vagues régulières de départ, une modernisation qui diminue le nombre des exploitations, la dépréciation des cultures paysannes régionales qui contribue à l'interruption de la transmission. Bref, c'est un monde qui s'efface mais qui d'une certaine façon reste intact. Et tout à coup, fin des années 60 - début 70, il devient objet d'intérêt : l'État avec les Parcs engage une politique mais aussi, dans le sillage de 68 un mouvement de retour à la terre s'amorce. Les néo-ruraux forment une population nouvelle qui entame une cohabitation avec les paysans traditionnels. Tel est l'état des lieux dans lequel s'implantent les Parcs : un monde finissant qui mobilise l'intérêt des ethnologues soucieux d'en recueillir les traces mais aussi celui de citoyens qui aspirent à un nouveau mode de vie, et celui de l'État dans un souci de planification. L'investissement fort des premiers Parcs dans le patrimoine ethnologique et les cultures populaires ne laisse que peu de place aux deux autres fonctions. L'approche « développement » et l'approche « action culturelle » sont déterminées dans leur forme et dans leur contenu par la fonction « patrimoine ». Elles n'ont pas ou peu d'autonomie. Ainsi l'action culturelle consistera à créer et gérer des structures à contenu patrimonial (écomusées, maisons à thème...), à imaginer ou soutenir les événements de même genre (fêtes, festivals, expositions... célébrant divers aspects de la tradition). Elle se cantonnera souvent à une mission de restitution de la recherche ethnologique. Quant à l'investissement du culturel dans

l'économie, il viendra comme une application de recherches fondamentales. Ainsi en Corse après l'étude sur les savoirs relatifs aux plantes sauvages, le Parc commande une étude sur les possibilités d'installation d'unités de production d'huiles essentielles et aide ainsi à l'ouverture d'une filière. En Brotonne, l'étude sur les techniques traditionnelles de construction ouvre une filière de formation. On pourrait citer d'autres exemples où la recherche ethnologique trouve une application économique directe. Dans cette première période, la domination de l'approche patrimoniale, ethnologique relègue au second plan, dans un rôle assigné par celle-ci, les deux autres fonctions. Il est cependant des Parcs qui échappent à ce schéma général, en particulier celui du Pilat. Sous l'intitulé « animation de la vie locale » il forme le projet d'une mise à disposition du monde rural, de l'offre culturelle dévolue à la ville. Rapprocher ville et campagne, offrir à la campagne le même service que la ville propose à ses habitants, bref faire bénéficier les territoires les plus reculés des mêmes prestations culturelles en matière de « haute culture » que les villes, c'est l'idée, héritée du Front populaire, relayée après-guerre par le TNP, les MJC, qui soutient un mouvement de promotion de l'éducation populaire, de la culture pour tous auquel souscrit le Parc du Pilat. Dans une période qui semble vouée à une démarche patrimoniale et / ou de préservation des cultures paysannes et / ou d'affirmation des identités régionales, le choix du Parc du Pilat rappelle que le champ culturel reste structuré autour de l'opposition culture populaire / haute culture qui

peut prendre la forme aussi du débat tradition / modernité, ville / campagne, etc. Jacques Leenhardt dans son intervention lors d'un séminaire consacré à l'expérimentation de « nouveaux modèles de développement culturel » analyse comment les Parcs se situent au point de convergence entre ces deux cultures, celle populaire « voix profonde » ensemble de représentations, de pratiques qui

constitue la trame sur laquelle s'organise la vie sociale des territoires et qui réalise leur unité, et celle des classes dominantes, « haute culture », culture savante, culture légitime, celle des écoles, des universités dans laquelle se constitue l'unité de l'État-nation. Le Parc du Pilat met donc en place dès son origine une démarche de dépassement de la culture populaire et de l'identité locale en définissant une politique d'action culturelle dynamique visant

à « rapprocher le monde rural et celui de la ville et à préparer toute une génération à l'évolution et aux modernités des arts et des pratiques culturelles d'aujourd'hui et de demain ». Il crée ou aide des festivals de musique durant l'été. Il investit les champs de la lecture, du théâtre soutenant des troupes amateurs, de la diffusion de l'art contemporain, etc. Il fait figure d'exception dans cette époque vouée à l'ethnologie.

Chapitre II / Les années 80-90

SECONDE GÉNÉRATION ; LA DÉCENTRALISATION EN MARCHE ; LES PARCS OUTILS DE LA RÉGION ; SAVOIR-FAIRE TRADITIONNELS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Après le temps des ethnologues vient celui des développeurs, dits éco-développeurs. La décentralisation est en cours, elle produit ses structures et son idéologie qui tourne autour du slogan « vivre et travailler au pays ». Désormais le régional, l'identitaire, le singulier ont pris le dessus sur l'idéologie uniformisatrice du centralisme. Mais pour réaliser le projet, il faut réactiver l'économie locale. La convergence du local, du traditionnel et de l'écologie produit le concept de développement durable dont les Parcs deviennent à la fois une vitrine et un défenseur naturel. Le développement durable n'est-il pas réalisé dans les savoir-faire techniques des modes de production traditionnels ? Les Parcs

sont des territoires délaissés par le développement productiviste ; par la force des choses, ils sont des lieux où la tradition, l'écologie, le durable se lient, se combinent. Cela en fait des porte-parole autorisés de la politique de développement durable. Qui mieux qu'eux peuvent servir cette cause ? Comme celle d'ailleurs des paysages qu'une loi entend protéger. L'enjeu désormais pour les Parcs est d'activer une production « identitaire » c'est-à-dire qui s'appuie sur les savoir-faire locaux. Il s'agit donc d'impliquer concrètement la tradition dans l'économie. Désormais on entend ne plus investir « à perte » dans le culturel, recueillir du savoir pour le conserver dans des musées ou des livres. Il faut alimenter l'économie, utiliser les ressources culturelles, rentabiliser le patrimoine non seulement en l'exploitant directement mais aussi en réemployant ce qui peut l'être dans la production. Le culturel passe sous l'égide du développement ; il doit servir. Telle est l'injonction. Les Parcs entrent de plain-pied dans l'économie.

La conception patrimoniale des débuts sent la naphtaline. Il faut se consacrer à l'avenir, pas au passé, produire du projet. Dans un rapport intitulé « une politique pour le patrimoine culturel rural », I. Chiva préconise « une politique globale qui favorise la protection, la mise en valeur, la réutilisation des ensembles d'éléments patrimoniaux à des fins de développement économique, social et culturel ; qui associe la protection et la transmission des biens au développement de la société. Cette politique doit devenir un axe majeur de l'aménagement du territoire ». L'ethnologue tente de maintenir un espace autonome tout en concédant l'instrumentalisation par l'économie de production du travail ethnologique. Il prend acte de la tutelle.

À la Fédération, Sylvie Gauchet, qui a succédé à Didier Bouillon travaille sur cette intégration du patrimoine à l'économie. En 2000, un livre intitulé « Savoir-faire artisanaux et industriels » présente une série d'initiatives, de réalisations

économiques appuyées sur les savoirs traditionnels : la tuilerie Aléonard, une fabrique de jouets, une autre de ferronnerie, une savonnerie, etc. On peut constater à travers cette étude la diversité des occurrences et les multiples possibilités qui s'offrent à cette démarche que l'on peut résumer en deux questions : Comment adosser le renouveau économique d'un territoire à sa tradition ? Et comment contribuer par là même à sauvegarder celle-ci ? Nous avons noté que dans la période antérieure, la préoccupation économique n'était pas absente de la démarche de préservation et de valorisation de la culture populaire. Les Parcs qui en avaient l'occasion oeuvraient au réinvestissement de l'économie par le culturel. Ainsi (voir chapitre I) le Parc de Brotonne par exemple (aujourd'hui Boucles de la Seine Normande). Mais ce qui est en jeu dans cette seconde période c'est la dévaluation du culturel au profit de l'économie auquel on octroie la position dominante, la fonction structurante dans le contexte d'une décentralisation qui assigne aux

organismes locaux - dont les Parcs - une mission dans ce domaine. Le culturel « en soi » n'est plus de mode. Ni dans le domaine du patrimoine ni d'ailleurs dans celui de l'animation. Là aussi il convient de rentabiliser l'investissement. Les structures « patrimoine » sont sollicitées. On se met au tourisme culturel, aux circuits, on imagine des stratégies d'exploitation rationnelle des ressources patrimoniales naturelles et culturelles. Il faut inciter la production pour réactiver le tissu économique local. Le concept de développement durable et aussi la politique du paysage se proposent comme supports à cette démarche de réemploi du culturel dans l'économie dont les Parcs sont les acteurs. Évidemment cela se fait au détriment de la part non directement utilisable du travail sur la culture. La gratuité, la dépense improductive que suppose la recherche ne sont plus justifiés dans la perspective nouvelle d'une culture utile à l'économie. D'où le décrochage des Parcs, en relation avec celui de la

mission du patrimoine ethnologique, de cette activité principale dans la période précédente.

Cette démarche volontariste portée par les Parcs fait écho au mouvement de reprise qui traverse le monde rural. La décentralisation est à l'œuvre : désormais c'est aux acteurs locaux que revient la production du projet. La logique est inversée, avec la perspective. Il convient donc de mobiliser sur le terrain de l'économie, de faire converger toutes les ressources, toutes les énergies vers l'objectif de développement durable. Et les Parcs outils de la décentralisation qui se trouvent naturellement au centre du dispositif régional en cours d'élaboration sont donc en priorité sollicités comme opérateurs de cette politique. Ainsi dans cette seconde période, la fonction de développement économique par et avec la culture domine les deux autres. Le patrimoine ethnologique et l'animation deviennent des ressources ou des outils au service des stratégies élaborées dans ce cadre.

Chapitre III / 90-2000

LA TROISIÈME GÉNÉRATION ; LA DÉCENTRALISATION ACCOMPLIE ; L'ACTION CULTURELLE AU SERVICE DE L'ANIMATION DES TERRITOIRES

Dans une troisième période de l'histoire de la décentralisation, quand celle-ci a produit les instruments propres de son exercice, les Parcs se trouvent confrontés à

une compétition qui les oblige à reconsidérer leur positionnement dans un champ institutionnel devenu régional. Le temps est désormais révolu où le Parc constituait le seul et unique outil au service de l'initiative locale. Désormais les régions possèdent une série d'instruments spécialisés qui interviennent dans tous les domaines autrefois investis exclusivement par le Parc : environnement, développement, patrimoine, animation, etc.

En Corse, il y avait en 1980 une poignée de fonctionnaires travaillant dans le « culturel » et notamment dans le Patrimoine : un historien à la DRAC, un ethnologue au Parc, les employés du Musée Fesch à Ajaccio... Aujourd'hui l'encadrement de ce domaine représente deux services de la Région (le service Patrimoine 25 employés ; le service action culturelle : 25 employés), un service dans chaque conseil général, un service dans toutes les

viles moyennes et grandes. De plus, l'université consacre un département aux « langues et cultures régionales ». Enfin on a créé un musée d'arts et traditions populaires à Corte, un autre à Bastia, un autre à Cervione, sans compter les musées de village. Le seul encadrement de l'activité culturelle occupe plus de 200 fonctionnaires qui constituent une petite bureaucratie reproduisant le modèle de son aînée nationale et jusqu'à ses façons les plus décriées hier. La décentralisation se traduit dans ce domaine comme dans les autres par un accroissement du poste fonctionnement au détriment de l'investissement. Les outils sont donc là désormais qui étendent leur champ d'intervention aux dépens des Parcs existants. Et les Parcs qui se créent dans cette période de décentralisation accomplie doivent gagner leur place dans un dispositif institutionnel et un réseau d'équipements culturels fourni. Le rôle du Parc dans ce contexte marqué par l'inflation des structures, des organismes, des associations sera souvent de coordonner, d'articuler sur son territoire les initiatives. Ce sera de soutenir, d'aider, d'orienter cet ensemble d'acteurs, de les organiser en réseau, de créer du lien et de la cohérence. À l'origine, pour le planificateur, les Parcs devaient s'employer à revivifier des territoires en voie d'étiollement. C'était un temps où l'exode rural se poursuivait dans un mouvement perçu désormais comme naturel donc accepté par les populations. Le monde rural s'effaçait. C'est sur ses restes qu'allaient travailler les Parcs. Et les vestiges consistaient particulièrement en une culture populaire traditionnelle diminuée mais encore vivace. Dans un second

temps, l'enjeu social fut, à travers le concept de développement durable, de promouvoir une économie locale moderne articulée sur les formes traditionnelles. Mobilisation des savoirs anciens au service d'une modernité placée sous le signe de la nature et de la culture. Les territoires continuaient de perdre des habitants, de l'activité, de la vie mais une perspective s'ouvrait appuyée par le processus de décentralisation qui de facto renforçait l'initiative locale. Les Parcs prirent leur place dans ce mouvement qui eut pour effet de remobiliser les territoires sur un projet global : économique, écologique, culturel... Dans la troisième période qui nous intéresse ici, le constat est fait que les politiques précédentes n'ont pas permis de contrer de façon décisive le processus de déperdition des territoires et au-delà du monde rural. Celui-ci désormais s'affirme dans une fonction d'espace résidentiel ou de loisir réaménagé aux normes d'une population nouvelle, classe moyenne citadine locale, nationale et internationale (Anglais ici, Hollandais là...) consommatrice de nature, de soleil, de bien-être, ... et de culture. La population locale vieillissante, petit à petit, perd son emprise sur le territoire à mesure que les activités agricoles se réduisent et que la spéculation fait monter les prix de l'immobilier. Certaines régions sont plus touchées que d'autres ; mais le processus est partout le même. Dans ce contexte, le rôle des Parcs n'est pas évident. Servir ce mouvement qui dans le domaine culturel signifie participer à l'offre d'animation en direction des nouveaux résidents et des touristes ? Donc répondre à la demande de ces populations en se mobilisant

sur la consommation culturelle : expositions, spectacle vivant, ... Et ce au risque de se couper de sa base sociologique originelle. Ou bien représenter l'ancien monde qui s'efface et concentrer l'action sur le traitement des restes, la résistance de la culture populaire ? Au risque de se pétrifier et s'assécher dans la célébration du passé. La politique d'animation culturelle du Parc du Pilat développée dès les années 70 avait pour objet de mettre à disposition du monde rural les formes d'expressions culturelles liées à la « haute culture » (musique, théâtre, cinéma...) qui n'avaient pas d'implantation dans l'espace rural (voir chapitre I). Cette démarche faisait exception en un temps voué au patrimoine ethnologique. Elle trouve écho auprès des autres Parcs dans cette troisième période des années 90-2000 quand la fonction d'animation prend le dessus sur les autres dans les territoires Parcs. En Brenne, on se lance dans la danse contemporaine. Le Parc du Haut-Jura réalise une opération « paysages sonores », qui consiste en un inventaire et une utilisation de sites intéressants pour leurs capacités sonores ; dans le Morvan, le Parc investit dans l'art contemporain ; en Livradois-Forez, dans le théâtre. Les résidences d'artistes intègrent nombre de programmes parcs ; partout le spectacle vivant est placé au centre de la démarche avec cet argument : « le patrimoine et sa sauvegarde nous entraînent souvent dans une attitude de conservation, alors que nous devrions réfléchir aux moyens de le faire redevenir vivant. Le spectacle vivant pour cela est un merveilleux courant d'air dont on a particulièrement besoin dans les régions où le poids

du patrimoine paraît trop lourd. Il fait contrepoids, donne de la légèreté, ouvre des portes ». L'action culturelle s'inscrit dans une perspective contraire à la vision patrimoniale. Il s'agit désormais de se situer dans la dynamique de création, le mouvement, celui des arts notamment, de façon à faire profiter le territoire des bienfaits d'une culture « universelle » (disons : non locale), en rupture avec le passéisme, l'archaïsme. Cependant le contexte sociologique a changé et les motivations de cette politique aussi. Il s'agit moins désormais de faire accéder les populations locales à des formes d'expression culturelle qui n'ont pas, sur le territoire, de production et de tradition mais d'offrir une prestation culturelle conforme à une norme implicite, à la population nouvelle de résidents, résidents secondaires et touristes venus d'ailleurs dont les intérêts bien compris constituent désormais l'argument dominant de toute gestion territoriale.

Autrement dit, l'action culturelle tout en conservant ses intentions originelles telles qu'exprimées dans l'expérience du Parc du Pilat devient dominante dans l'ordre des trois fonctions au moment où dans les territoires s'accomplit la transformation sociologique profonde concluant le processus de déperdition des cultures populaires inscrit dans la longue histoire, qui se traduit par l'implantation d'une population dont les intérêts et besoins en matière de culture relève d'un modèle dominant sur le marché, bien normé, et qui se décline en prestations standardisées. Pour les touristes : randonnées, circuits culturels, hébergements ou gîtes avec un réemploi de la

tradition locale sous forme de manifestations folkloriques. Pour les résidents, l'organisation pérenne d'une consommation culturelle basée sur la pratique des arts (notamment pour les enfants) et la série habituelle des services que toutes les villes moyennes offrent : théâtre, cinéma, musique... Pour les résidents secondaires s'ajoute au dispositif une animation particulière l'été ou les week-ends.

Cette fonction d'animation culturelle supplante en les « ringardisant » les deux autres fonctions. L'ethnologue n'est plus de mode, c'est désormais le temps d'une globalculture qui ne ressortit pas à l'« ethnique » et pas plus à la culture d'État en opposition à laquelle dans les années 70 les cultures populaires se mobilisaient. Il s'agit désormais d'autre chose, un post-modernisme uniforme qui s'impose comme modèle dominant à la campagne comme à la ville. On appelle en souriant les « bobos », ces gens « branchés » façonnés par ce modèle culturel. L'animation dans ce contexte-là apparaît comme un exercice de conformation au sens commun qui fait du Parc un opérateur parmi d'autres de l'aménagement culturel normé du territoire. Car sur ce terrain désormais très fréquenté, les Parcs doivent gagner leur place. Leur approche territoriale est un atout dans la compétition avec les autres organismes locaux. Du circuit culturel à la résidence d'artistes en passant par les manifestations d'art contemporain, les Parcs possèdent un savoir-faire que d'autres n'ont pas et bien sûr un territoire « à eux ».

Au niveau de la Fédération, c'est Nathalie Vicq-Thépot qui met en conformité l'inter-parcs avec cette

évolution vers l'animation : travail sur les techniques relatives à la constitution des dossiers et la mise en réseau des Parcs et des projets. Le concept de « boîte à outils » est « inventé », le problème étant désormais de défendre la compétence opératoire du Parc sur le marché de l'aménagement culturel du territoire. Que cette démarche concerne en particulier les Parcs nouveaux n'est pas étonnant. Ils n'ont pas la charge du passé, la gestion de structures lourdes, le poids de l'histoire... Pour réaliser leur programme d'animation, les Parcs ont embauché des « chargés de mission », qui s'emploient à défendre la place de leur organisme dans le dispositif régional. Finis les ethnologues, historiens, les travaux sur l'identité locale, les rapports de l'homme à son environnement, la recherche fondamentale ou appliquée. Finie aussi la culture au service du développement durable. Il s'agit désormais de produire sur un canevas établi, une série de prestations de service en apportant sa touche originale qui signalera la qualité du prestataire et assurera sa légitimité dans le champ institutionnel régional. Les chargés de mission culture doivent proposer une politique, la mettre en œuvre avec cette exigence de présence immédiate, d'innovation, de visibilité car dans ce domaine de l'action culturelle, les Parcs subissent l'évolution générale qui tend vers l'événementiel avec une sollicitation prioritaire du spectacle vivant qui offre les meilleures possibilités de créer un événement. Il s'agit d'inventer, de faire preuve d'originalité, d'associer différents domaines des arts pour intéresser une population en majorité désormais très éloignée de cultures populaires traditionnelles en fin de course.

Conclusion

Nous avons arrêté ce parcours dans l'histoire aux années 2000, quand le groupe « culture » des Parcs a cessé de se réunir, n'ayant plus vraiment de fonction. Car l'animation surtout lorsqu'elle privilégie l'événementiel ne se conçoit pas au plan de l'inter-parcs, mais au plus près du terrain. En 2010, sous l'impulsion de Nicolas Sanaa et Loriane Gouaille, le réseau a été réactivé. L'exposé que je vous livre résulte de leur initiative et de leurs sollicitations. Loriane Gouaille a réalisé une étude qui couvre la période des années 2000-2010 et qui décrit les pratiques culturelles des Parcs. Elle met en évidence la minoration de la culture dans les Parcs. Et c'est là aussi une conséquence de l'évolution historique que nous avons décrite. L'approche culturelle dans les années 70 était une donnée de base pour un Parc en création. Patrimoine, animation, développement et patrimoine constituaient un « bloc culture » qui relevait de l'infrastructure du Parc. Aujourd'hui Loriane Gouaille décrit cette situation :

« Il apparaît clairement que peu d'élus des Parcs ont une image positive et forte de la place et des enjeux assignés à la culture. Ce manque de reconnaissance stratégique explique donc la situation de l'action culturelle dans certaines chartes de Parc. Souvent la culture n'est pas une des thématiques prioritaires dans les actions Parc, et surtout, dans les projets de territoire. Elle est uniquement considérée comme un simple outil, élément isolé d'un projet, et non pas comme une politique en tant que telle. »

Nous avons essayé de dégager d'une

histoire qui a produit une masse importante d'actions, de réalisations dans le champ culturel, faisant des Parcs des opérateurs à part entière de ce domaine, la logique d'une évolution. Du patrimoine ethnologique à l'animation, de la préoccupation de sauvegarde des cultures paysannes à l'action pour animer un territoire, on est passé des profondeurs à la surface, d'une démarche fondée sur la recherche à une activité inscrite dans le mouvement et l'actualité. Cette évolution ne résulte pas de choix politiques ni même de décisions concertées mais s'inscrit dans un processus englobant qui au plan des Parcs s'exprime de cette façon. On passe ainsi de l'ethnologie au développement puis à l'animation simplement parce que de nouvelles portes s'ouvrent, d'autres se ferment, une voie se présente une autre se bouche ; sans vraiment le vouloir, le réfléchir ; juste en suivant le mouvement. Un jour « le développement durable », le lendemain « le paysage », les Parcs sont sollicités, ils répondent, ajoutant une mission aux précédentes. Car les Parcs doivent gérer les produits de chaque période. Ainsi les Parcs de première génération ont conservé la gestion de structures lourdes comme les écomusées qui d'une certaine façon réduisent la possibilité d'investir les autres fonctions culturelles. Les Parcs avaient été pensés comme des laboratoires : structures légères pratiquant l'étude et l'expérimentation. Investissement dans l'innovation. Avec le temps, ils sont devenus des organismes administratifs bien installés dans

le dispositif institutionnel avec une reconnaissance manifestée par des sollicitations diverses du champ politico-administratif régional. On demande au Parc son avis pour tout, sa participation à toutes sortes d'initiatives. Le Parc fait dans l'expertise, dans l'ingénierie. De plus les procédures se sont complexifiées, alourdies ce qui entame encore la vivacité de l'organisme. Enfin il faut noter que les Parcs n'ont jamais identifié clairement les fonctions qu'ils remplissent dans le champ culturel. Il eut fallu distinguer, séparer les trois fonctions qui ont structuré leur approche et dans chacune d'elle décliner les missions qu'ils souhaitaient remplir : dans le patrimoine, quel patrimoine ? Dans le développement économique associé au patrimoine quel domaine ? Dans l'animation, quelle démarche particulière ? Comment caractériser la situation présente au sortir de cet exposé historique ? La première génération des Parcs fortement marquée par son engagement initial a poursuivi son chemin en essayant de maintenir le cap dans un contexte qui ne favorisait pas sa démarche. Et pourtant celle-ci fut d'une certaine façon validée par l'histoire avec l'inscription par l'UNESCO au patrimoine de l'humanité du Patrimoine Culturel Immatériel, PCI. C'est pour les Parcs de la première génération la légitimation d'un choix et d'un travail. Essentiellement de tradition orale, les cultures populaires sont condamnées dès lors que la transmission s'interrompt. Cette problématique, les Parcs l'avaient posée dans les années 70, et avaient

apporté leur contribution à la réflexion et à l'action. Aujourd'hui que ce chantier s'ouvre, les Parcs n'y sont plus vraiment. Il leur faudrait pour se poser en acteur sur ce terrain reprendre le chemin de la recherche et de l'inter-parcs. Concernant la seconde fonction, le patrimoine au service du développement, elle reste plus que jamais d'actualité. Le chantier a été ouvert mais beaucoup reste à faire et la présence des Parcs n'y est plus clairement affirmée. C'est l'animation qui aujourd'hui constitue le domaine d'investissement principal avec une tendance vers l'événementiel, le « coup », qui s'impose dans le contexte régional de rivalité entre organismes résultant de la décentralisation. Il faut occuper le terrain, démontrer sa compétence, produire de l'image. Dans ce domaine, l'activité des Parcs ne fait pas apparaître une spécificité qui les distinguerait des autres acteurs. Revenons un instant à l'origine : les

Parcs étaient des outils au service de la décentralisation mais leur création fut pensée et décidée au niveau de l'État. Il s'agissait d'une décentralisation dirigée par le centre. Avec la décentralisation, les Parcs sont passés sous la tutelle des régions ; ils sont des instruments au service d'une politique décidée en région et non plus au niveau de l'État. Cela évidemment accentue la pression d'une demande exprimée par les élus locaux de présence visible, immédiatement perceptible et évaluable. Outil de la Région, le Parc doit fonctionner comme un opérateur technique attentif à la demande sociale exprimée par les élus représentant le territoire : une demande de proximité, de réactivité, d'implication dans le quotidien, dans l'opérationnel à laquelle répond mieux l'action culturelle que la recherche. Instruments d'une politique régionale, alors qu'ils étaient

instruments de l'État au service d'une politique de régionalisation, les Parcs forment désormais un ensemble qui fonctionne comme un réseau et non plus comme une entité unie par une démarche partagée. Les trois périodes de l'histoire des Parcs ont produit trois groupes de Parcs, trois démarches différentes dont témoignent les choix dans le domaine culturel. De la première génération, il reste les structures (écomusées, conservatoires...), les travaux scientifiques, et d'une certaine façon le chantier PCI que les Parcs ont contribué à ouvrir mais dont ils se sont éloignés. De la seconde période, perdue la validité de la démarche économique et de nombreuses réalisations. La troisième période, en cours, nous propose de multiples actions souvent originales et démontre que dans l'animation culturelle aussi les Parcs peuvent s'inscrire dans l'innovation et la recherche.

Remerciements : Didier Bouillon, Sylvie Gauchet, Loriane Gouaille, Martine Laborde, Hélène Nivaggioli, Nicolas Sanaa.

Quelques éléments de bibliographie (présentés par ordre chronologique)

- « Les Journées nationales d'études sur les Parcs naturels régionaux de Lurs-en-Provence », Paris DATAR, La Documentation Française ? 1966, 222 p.
- « Les Parcs Naturels Régionaux et le patrimoine ethnologique » éd Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France Paris, 1982.
- « Ethnologie et développement » Actes du séminaire d'Ouessant - 16 & 17 juin 1983, Paris, Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, 1984.
- « Actes du séminaire de Sommières – décembre 1983 » éd. Maison des sciences de l'Homme, 1985 Paris, 94 p.
- « Qui s'intéresse au patrimoine rural ? » Parcs n° 23, octobre 1994.
- « Les Parcs Naturels Régionaux ont 30 ans » Parcs n° 30, juin 1997.
- « Savoir-faire artisanaux et industriels » sous la direction de Stéphane Adam, Sylvie Gauchet, Denis Chevallier, Colette Grandclaude, Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, Ministère de la culture, CNFPT, Coll. territoires ruraux Lille, 2000, 170 p.
- « Peut-on expérimenter de nouveaux modèles de développement culturel ? » Parc Naturel Régional du Pilat, éd. des Parcs Naturels Régionaux de France, 2001.
- « Les politiques culturelles dans les Parcs Naturels Régionaux » éd. des Parcs Naturels Régionaux de France, 2001.
- « La culture dans les Parcs Régionaux – Abandon ou renouveau ? » Loriane Gouaille, déc. 2010.
- « Patrimoniale, éducative ou sensible : la culture dans les parcs naturels régionaux » revue Parcs n° 68, septembre 2011, pp.13-18.

Annexes

ANNEXE n° 1 : LURS (1966)

À l'ouverture des journées de Lurs en 1966, O. Guichard définit les trois axes sur lesquels doivent se fonder les Parcs : « - équiper les grandes métropoles en aires naturelles de détente, - animer quelques secteurs ruraux, notamment ceux qui seront le plus difficilement adaptables aux exigences d'une agriculture moderne, - protéger enfin la nature et les sites, sur des ensembles suffisamment vastes. » p. 1

Dans cette première approche, la culture n'est pas mentionnée mais dès que l'on entre dans le vif du sujet avec la première intervention du responsable de la mission d'étude H. Beaugé, la culture est intégrée comme « quatrième critère ». « Ces trois études ont, en effet, mis en évidence un quatrième critère, capital aussi à nos yeux, qui est celui de la culture. Le parc naturel nous est apparu comme un haut lieu de culture. Le parc peut être d'abord une école d'observation de la nature, une école de la terre, un laboratoire de recherches. Il peut aussi prendre appui sur les richesses d'histoire et de préhistoire, sur les merveilles architecturales ou artisanales que possèdent tant de villages oubliés. Il est la chance inespérée de tous ceux qui aiment et la nature et l'art » pp. 9-10

« Il existe, en effet, en France de nombreuses régions qui maintiennent, dans un site naturel, des témoignages de civilisations humaines successives et qui présentent un intérêt exceptionnel

pour la détente et la culture. » p. 6 Dans son intervention, I. Chiva explique comment ces espaces « naturels » sont en réalité façonnés par la longue histoire des sociétés et des communautés rurales et qu'on ne saurait par conséquent conserver un lieu sans conserver ses habitants : « il me semble inconcevable de songer à conserver dans le plein sens du mot, c'est-à-dire de maintenir vivant un ensemble physique, biologique sans lui conserver en même temps ceux qui l'ont fait, les hommes et leurs activités » (p. 105). G.H. Rivière dans un exposé sur l'ancienne maison rurale, patrimoine culturel en péril définit ce que pourrait être le rôle des Parcs dans la conservation d'un patrimoine culturel rural en voie de disparition. « Comment transmettre encore un héritage dégradé à ce point ? Faute d'en sauver la chanson, comment en sauver l'air même réduit à quelques notes ? » Comme solution, il propose « le musée de plein air » dont les Parcs porteraient le projet. C'est ainsi que les Parcs ont accueilli à Marquèze et en Armorique les premiers écomusées, concrétisations de ce « musée de plein air » de G.H. Rivière.

On observera qu'il n'est pas encore question dans les débats de Lurs du patrimoine ethnologique et encore moins du PCI (patrimoine culturel immatériel). Ce qui intéresse c'est la conservation des traces matérielles de la civilisation rurale qui s'efface. L'oralité attachée à ces restes n'apparaît pas encore comme objet culturel menacé. L'écomusée préserve une totalité ; les objets matériels et les savoirs et savoir-

faire liés. Ce n'est que plus tard avec la réflexion autour de la notion de patrimoine ethnologique que l'on s'intéressera spécifiquement à ces savoirs, ces expressions orales détachées de tout support matériel. extraits : Acte « Les Journées nationales d'études sur les Parcs naturels régionaux de Lurs-en-Provence », Paris DATAR, 1966, 222 p

ANNEXE n° 3 : « Savoirs-faire artisanaux et industriels »

Dans cet ouvrage publié en 2000, Stéphane Adam, Denis Chevalier et Sylvie Gauchet s'appliquent à démontrer comment un territoire peut envisager son développement économique à partir des savoir-faire traditionnels. Comment utiliser, mobiliser dans l'entreprise le patrimoine constitué par ces savoir-faire. À l'appui de cette démarche, les auteurs présentent 21 expériences. Par exemple : La savonnerie Fabre à Salon de Provence qui relance le savon de Marseille en s'appuyant sur la tradition et en innovant. La ferronnerie d'art à Moulins qui au bord de la liquidation décide de reprendre les anciens modèles pour présenter un catalogue original qui sauve l'entreprise. C'est la preuve que de nouveaux produits peuvent naître d'un savoir ancien ; À Sorède, ce sont les fouets de micocoulier qui, grâce à un CAT, sont relancés. De même, pour la vannerie à Vilaines-les-Rochers qui, avec le Parc Loire-Anjou-Touraine adapte sa production en l'orientant vers la tradition pour retrouver

une place sur un marché très concurrentiel.

La coutellerie de Thiers, les maisons en terre dans le Parc des Marais du Cotentin et du bassin, la cristallerie Daum, les huiles essentielles à Saint-Hilaire... tout un ensemble diversifié de situations où l'économie

de production réemploie la tradition pour relancer son activité.

Ce gisement de potentialités que constituent les savoir-faire anciens n'est à ce jour que très peu exploité dans l'économie de production.

C'est là un chantier ouvert par les Parcs mais qui n'a pas été

poursuivi dans la durée et avec les moyens nécessaires. Il reste aujourd'hui d'actualité, plus que jamais, pourrait-on dire. Il n'y a pas de meilleur acteur que les Parcs pour relancer cette démarche qui nécessite cependant un engagement fort et pérenne.



Synthèse des ateliers

par **Marjorie Jouen**, membre du **CORP**



© Yvon Meyer

« Pour les Parcs naturels régionaux, la culture est naturelle », nous dit le titre du Congrès de cette année.

« Si la culture est incontestablement un moyen de contribuer au développement économique et touristique des Parcs, qu'en est-il de son impact sur les enjeux climatiques et environnementaux, sur le lien social, sur les pratiques agricole, sur notre attitude face à la biodiversité et sur bien d'autres politiques conduites dans les Parcs ? »

C'est par cette grande question que Michaël Weber et Jean-Louis Joseph nous invitaient aux ateliers d'hier matin.

En effet, comme vous, six membres du CORP, Philippe Lacombe, Dominique Hoestlandt, François Letourneux, Marianne Lebail, Lucien Bourgeois, Henry Buller et moi-même, ont participé aux cinq ateliers et, comme le veut maintenant la tradition, ils m'ont confié la redoutable mission de vous présenter notre synthèse.

Je vous demande, par avance, de l'indulgence pour la qualité de cet exercice réalisé à chaud. Un exercice nécessaire, partiel et partiel.

J'espère ne pas trahir les uns et les autres, ni trop caricaturer les réflexions souvent très riches et nuancées, les témoignages très instructifs et les questions souvent impertinentes que vous avez échangé hier. Je commencerai donc par une première remarque méthodologique et sémantique : de quoi avons-nous

parlé hier ? la culture, quelle culture ? En reprenant les titres des cinq ateliers et la teneur des débats, on ne peut s'empêcher de penser qu'il s'agissait ni plus ni moins que d'aborder cinq fois le même sujet différemment ; je vous les rappelle :

1. L'agriculture va-t-elle réussir sa révolution culturelle ?

2. Peut-on répondre aux enjeux environnementaux par une approche sensible du territoire ?

3. La culture, pilier d'un vivre ensemble dans les Parcs ?

4. Comment aborder la dimension culturelle dans les actions en faveur de la biodiversité ?

5. Quelle est la part du projet culturel dans les politiques conduites par les Parcs naturels régionaux ?

Pourtant, le mot « culture » a parfois suscité des mises au point assez animées.

En fait, derrière ce mot se cachent au moins trois sens qui ont été traités plus ou moins en profondeur dans les ateliers :

l'action culturelle, qui est perçue par certains comme un pis-aller, après l'abandon historique d'une mission plus noble de valorisation du patrimoine, ou au contraire, par d'autres comme le premier stade un peu archaïque d'interrogation dans le domaine artistique.

La culture d'entreprise, qui traduit l'ensemble des valeurs et comportements sociaux d'un groupe limité – la culture par nature – c'est un peu la culture d'entreprise des Parcs.

Les pratiques culturelles, celles qui ne font pas de bruit, que l'on théorise peu mais qui font l'identité et la singularité d'un lieu. C'est cette culture vernaculaire, parfois enfouie dans les mémoires, parfois en pleine évolution, que vous avez été nombreux, en tant qu'acteurs des Parcs, ethnologues ou anthropologues, à mettre en avant. C'est finalement ces trois sens qu'il faut inclure dans notre propos. J'en viens maintenant aux débats qui ont tous mis en évidence, une fois encore, la diversité et la richesse des Parcs. Une richesse qui s'affadit et s'épuise complètement lorsque le discours se généralise. À vouloir parler des Parcs comme d'un groupe indéterminé, on n'approche qu'une moyenne banale qui n'existe pas.

S'il n'y avait donc qu'une recommandation à faire dans cette synthèse, ce serait précisément celle **d'engager un travail de recensement**, une vaste collecte systématique qui permettrait de signaler les expériences ou les pratiques réussies et de le faire dans tous les domaines. Car si aucun Parc naturel régional n'est bon en tout, tous sont bons en quelque chose. Mais revenons à la culture qui est apparue comme une nouvelle piste d'action pour les Parcs (même si elle date de l'origine pour certains Parcs). En fait, la culture pourrait bien être le levier qui manque aux Parcs pour atteindre une cible bien difficile à toucher et pourtant au cœur de leur mission : les « vrais gens ». En effet, les Parcs naturels régionaux sont aujourd'hui bien rôdés et savent travailler avec ou mobiliser les élus et les ONG - le monde associatif en général.

Il en est tout autrement du public, au point que certains aient déploré que les Parcs agissent trop pour les néo-ruraux et les touristes. À ce stade, une deuxième clarification sémantique est nécessaire ; les « gens », c'est à la fois le vivre ensemble, le lien social, le collectif et l'individu isolé, précaire, âgé ou jeune, exploitant agricole confronté à un changement de modèle de production, consommateur dérouté par un discours catastrophique et technocratique, une personne sensible qui sera prête à changer de comportement ou à se mobiliser parce que l'approche culturelle l'aura bouleversée.

Qu'il s'agisse de sensibiliser à des problématiques apparemment rébarbatives, comme la biodiversité, de tisser ou tricoter des relations humaines de proximité pour lutter contre la précarité, de diffuser de nouvelles pratiques agricoles, de décroïsonner, le détour par la culture s'avère payant car il permet la théâtralisation d'un fait ou d'une décision, l'appel au sensible et l'interpellation artistique. Une quantité importante d'exemples concordants témoignent de la capacité à rebattre les cartes, grâce à la culture. Elle introduit une vision claire dans une autre légitimité et apporte une transversalité bienvenue. La voie ouverte par la culture met alors, en négatif, en évidence les défaillances des Parcs qui connaissent mal leurs populations, qui se laissent parfois entraîner par la technicité, la bureaucratie, la culture de la performance et du résultat, la logique de programmation, la recherche de changements trop rapides, la fascination pour des mots d'ordre et des sigles qui ont

un pouvoir de répulsion assuré pour le commun des mortels. En effet, prendre au sérieux l'approche culturelle supposerait de laisser émerger, sans les brusquer, les initiatives venant de la population, d'adopter une culture de la cueillette - voire de l'errance - pour mieux saisir l'innovation. Il s'agit bien là d'esquisser quelques pièces de refondation.

1. Assurément, il n'est pas question de convaincre en s'appuyant sur une vision passéiste. Il faut donc que les Parcs puissent se baser et encourager la production de nouvelles connaissances dans les domaines où ils excellent. Un nouveau rapport entre le monde de la recherche et les Parcs naturels régionaux devrait se dessiner.

2. C'est la piste d'une nouvelle articulation entre temporalité et territoire. On peut noter que les artistes apprécient beaucoup leurs relations aux Parcs naturels régionaux justement parce que ceux-ci disposent de temps et d'espace. Inversement, ceux que le système économique malmène ou que la machine sociale à inclure rejette, sont à la recherche de repères géographiques et temporels que les Parcs pourraient leur apporter s'ils menaient à bien ce travail de mise en évidence des potentiels locaux souvent négligé.

3. Pas de durée, pas de sens, sans capitalisation et sans stratégie. Renouer le contact avec les « vrais gens » ne suffit pas, il faut pouvoir inscrire cela dans une stratégie

structurelle et non pas en rester à des micro-projets sans effet synergique et sans lendemain.

4. Je terminerai par une dernière piste – en forme de souhait – qui n'a pas été explicitement formulée mais qui me semble avoir imprégné de nombreuses discussions. Il s'agit d'un vœu de simplicité, simplicité de la relation, simplicité du discours, simplicité des procédures.

Et puisque nous nous sommes dit hier soir, avec mes collègues du CORP, que les « gens des Parcs » aimaient beaucoup les slogans, je trouve personnellement - qu'à la lumière de nos ateliers d'hier – cela aurait pas mal d'allure de dire, dans les Parcs « Une autre vie simple s'invente ici ». Je vous remercie de votre attention.



Séance de clôture du Congrès

Synthèse des travaux des ateliers

par Marjorie Jouen, Chef de cabinet adjointe de la présidente du Comité des régions de l'UE, conseillère de Notre Europe (laboratoire européen d'idées) et membre du Conseil d'orientation, de recherche et de prospective (Corp) de la Fédération des Parcs naturels régionaux

LA CULTURE, VECTEUR DE MOBILISATION DE TOUS LES PUBLICS

« Même si ce fut de façon différente, les cinq ateliers ont tous abordé le même sujet : celui de la culture. Un terme qui a suscité des mises au point parfois animées », introduit Marjorie Jouen. Selon elle, ce mot se traduit au moins de trois façons : l'action culturelle, la culture d'entreprise et les pratiques culturelles.

Si l'action culturelle est, pour certains, un premier stade d'intervention dans le domaine artistique, elle est très clairement, pour d'autres, un pis-aller qui ne peut remplacer des actions de valorisation du patrimoine. Marjorie Jouen définit la culture d'entreprise comme un ensemble de valeurs et de comportements sociaux d'un groupe limité. « C'est finalement la culture d'entreprise des Parcs. » Quant aux pratiques culturelles, « celles qui ne font pas de bruits et qui sont peu théorisées », elle remarque qu'elles constituent pourtant l'identité et la singularité d'un territoire. « Parfois enfouies dans les mémoires, parfois en

pleine évolution, vous avez été nombreux, acteurs ou experts des Parcs, à les évoquer. »

Marjorie Jouen aborde ensuite le contenu des débats, qui, selon elle, ont tous mis en évidence la diversité et la richesse des Parcs dans le domaine de la culture. Elle s'inquiète cependant des discours qui auraient tendance à généraliser la prise en compte de la culture dans tous les parcs. « Si j'avais une recommandation à faire, ce serait celle d'engager un travail de recensement d'expériences et de pratiques réussies dans tous les domaines. Car si aucun Parc n'est bon en tout, tous sont bons à quelque chose. »

ADOPTER UNE POSTURE DE « CUEILLETTE D'INNOVATIONS »

La culture pourrait être, aux yeux de Marjorie Jouen, le levier qui manque aux Parcs pour atteindre une cible : celle des « vrais gens ». Car si elle remarque que les Parcs savent mobiliser les élus, les institutions, les ONG, la société civile et le monde associatif, il en est autrement du grand public. Elle précise, par ailleurs, ce qu'elle

entend par « public » : « il s'agit aussi bien du lien social que des individualités, jeunes ou personnes âgées en précarité, exploitant agricole confronté à un changement de modèle de production, habitant prêt à adopter des habitudes plus respectueuses de l'environnement... » Pour toutes ces personnes et quel que soit l'objectif - défendre la biodiversité, tisser des relations humaines, lutter contre la précarité, diffuser un autre modèle agricole... - le détour par la culture s'avère, selon elle, toujours payant. « Beaucoup d'actions témoignent de la capacité à rebattre les cartes grâce à la culture car elle introduit une vision positive, fait appel à la corde sensible de chacun, donne une autre légitimité à des décisions, ainsi qu'une transversalité bienvenue. Elle suppose de laisser émerger, sans les brusquer, des initiatives en provenance de la population, d'adopter une posture de la cueillette, voire de l'errance pour mieux



© Yvon Meyer

saisir l'innovation, sans qu'elle soit forcément déterminée à l'avance. » L'approche culturelle peut ainsi, à ses yeux, éviter aux Parcs de se laisser entraîner par la technicité, la bureaucratie, la culture de la performance et du résultat, la logique de la programmation, les changements trop rapides ou encore

la fascination pour les mots d'ordre. « Tout ceci ayant, garantit-elle, un pouvoir de répulsion assuré vis à vis du commun des mortels... » Il est donc essentiel, selon elle, que les Parcs encouragent de nouvelles connaissances dans les domaines où ils excellent : le développement durable, le lien social... D'autant

que les artistes semblent apprécier leurs collaborations avec les Parcs, qui disposent de temps et d'espace. Marjorie Jouen précise néanmoins : « pour créer des synergies sur un territoire, ces actions doivent être conçues dans le temps et dans le cadre d'une stratégie qui leur donne du sens. »

Synthèse des discours de clôture

POUR L'AVENIR DES PARCS

Les Parcs sont reconnus pour leur capacité d'innovation et d'adaptation aux évolutions sociales, économiques et environnementales. Seulement, les réformes en cours et les restrictions budgétaires fragilisent leurs équipes. Ces préoccupations ont été exprimées et entendues...

Des spectacles vivants qui attirent 20 000 spectateurs chaque année, des salles équipées pour recevoir colloques et événements festifs, un musée national doté d'une section archéologique et d'une autre consacrée à Louise Weiss, une école primaire, une auberge de jeunesse... Pour la séance de clôture, les congressistes sont rassemblés dans un lieu hautement culturel, vecteur de lien social et de dynamisme local : le Château des Rohan de Saverne.



© Yvon Meyer

Émile Bessig, maire de Saverne, député du Bas-Rhin et président du Pays de Saverne plaine et plateau, compare l'attachement de la population locale vis à vis de ce château, à celui qu'elle porte au Parc naturel régional des Vosges du nord. Ville porte et intégrée au sein d'une communauté de communes, elle-même à cheval sur le périmètre du Parc, Saverne est, selon Émile Bessig, porteuse d'une solidarité entre espaces ruraux et urbains. Elle apporte au territoire services et activités économiques (8 829 emplois) et a noué avec le Parc des collaborations fructueuses : mutualisation du conseil architectural en matière de restauration de bâtiments anciens, mais aussi dans les domaines liés aux paysages et à la biodiversité dans le cadre de la seconde phase de travaux du TGV Est et du tunnel de franchissement des Vosges (situé sur le Parc). Il cite également le Pôle d'excellence rurale consacré à l'efficacité énergétique ainsi que la construction, par Réseau ferré de France, d'un pavillon d'accueil des visiteurs du chantier du TGV. Celui-ci pourra ensuite être exploité par la communauté de communes, l'Office de tourisme de Saverne et le Parc.

Il poursuit sur les différentes collaborations locales en évoquant la nécessaire complémentarité entre le Parc, le Pays et les Schémas de cohérence territoriale (SCot) du territoire. Évoquant la réforme des collectivités, il tient à souligner que la simplification, certes nécessaire, ne peut pas passer par seulement deux scénarios imposés : la fusion ou la suppression des communes et de leurs regroupements. Pour lui, la simplification ne peut s'opérer qu'à travers la mise en œuvre de réseaux favorisant une mutualisation des charges fixes. Il préconise ainsi la création d'un syndicat mixte, ouvert à la carte, qui permettrait aux représentants des élus de se partager des tâches, par exemple administratives, tout en œuvrant sur des compétences et des périmètres différents.

DÉPARTEMENTS ET RÉGIONS, PARTENAIRES DES PARCS

« Le rapport entre culture et territoire ne va pas de soi pour bon nombre de concitoyens, c'est pourquoi la question du rôle des Parcs dans la culture mérite réellement d'être posée », poursuit **Thierry**



Carbiener, conseiller général du canton de Saverne, représentant également le président du conseil général du Bas-Rhin. En effet, il remarque que la culture est encore trop souvent associée aux grands musées urbains et aux toiles de maîtres qui, de surcroît, ne pourraient être appréciées qu'avec un certain niveau culturel. « Notre patrimoine est pourtant l'un des plus riches du monde et doit, encore et toujours, être promu auprès de tous les publics. Cette préoccupation est au cœur de la politique culturelle départementale. » Il est convaincu que les habitants sont friands d'une offre culturelle de qualité et qu'il est du devoir de chaque acteur public d'y répondre, et pas seulement au sein d'institutions culturelles urbaines. Thierry Carbiener défend des innovations culturelles soutenues partout et mises en lien avec l'architecture, l'environnement et le tourisme. Le conseil général a concrètement traduit ces ambitions à travers la création de dix relais qui proposent une offre culturelle de proximité et rapprochent artistes locaux, nationaux et publics très divers. En cette période de crise et

de restrictions budgétaires, il reste néanmoins vigilant. Il craint que la culture ne soit « sacrifiée » parce que considérée comme une compétence de moindre importance que d'autres. « Elle constitue pourtant un des piliers du lien social. C'est pourquoi les Parcs ont un rôle à jouer pour montrer à quel point il est important de protéger et de promouvoir le patrimoine culturel et naturel. »

Tout comme les Départements, les Régions sont des partenaires privilégiés des Parcs. **Daniel Beguin, vice-président de la Région Lorraine en charge des questions d'environnement et d'énergie et représentant du président de l'Association des Régions de France (ARF), Alain Rousset,** rappelle la convention qui lie la Fédération des Parcs à l'ARF depuis 2007. L'objectif, qu'il n'estime pas atteint, était de promouvoir la qualité des Parcs, dans un contexte de multiplication des projets de labellisation. « Il n'existe à ce jour aucune doctrine commune entre l'État, l'ARF et la Fédération des Parcs, concernant la qualité des territoires éligibles. Durant ces

quatre années, nos travaux ont surtout été consacrés à la procédure. Celle-ci n'a pas été simplifiée, au contraire. Les délais de révision des chartes s'allongent démesurément, tandis que les contraintes budgétaires s'alourdissent. »

C'est pour ces raisons qu'au nom de l'ARF, Daniel Beguin demande un raccourcissement de ces délais et s'inquiète du financement des Parcs, toutes perspectives étant gelées en raison de la période pré-électorale. « Cela pose la question de la place de l'outil Parc dans le paysage institutionnel, induit par la réforme territoriale, qui fonde le territoire français sur les métropoles, et fait peu de cas, à notre sens, des espaces ruraux. » Il réaffirme l'engagement des Régions en faveur des Parcs, dans un rôle à la fois de pilote dans le cadre des créations et révisions de chartes, mais aussi dans la définition même du niveau d'ambition et de qualité des chartes, quitte à refuser des labellisations de territoires insuffisamment ambitieux. « Ce rapprochement entre Régions et Parcs doit permettre à ces derniers de développer leur rôle d'expérimentation des politiques régionales d'excellence environnementale et d'innovation en matière d'aménagement du territoire. » Daniel Beguin poursuit sur les actions qui concrétiseraient ce rapprochement : le renforcement de la lisibilité des cotisations annuelles des membres des syndicats mixtes via une conférence annuelle des partenaires financeurs ainsi qu'un système de conventionnement pluriannuel d'objectifs qui déterminerait les actions des Parcs pouvant bénéficier d'un financement régional.



DES CONTRAINTES, DES PROCÉDURES ET DES CHARGES DE PLUS EN PLUS LOURDES

Jean-Louis Joseph, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux et du Parc naturel régional du Luberon, plaide également pour une reconnaissance accrue des Parcs par les Régions et alerte l'assemblée et les ministres présents sur les restrictions budgétaires de l'État et des collectivités territoriales, accentuées par les récents textes législatifs : autofinancement minimal de 20 % pour les opérations d'investissement dès le 1er janvier prochain alors que les Parcs ne disposent pas de ressources fiscales, non cumul des subventions du Département et de la Région pourtant membres de leurs syndicats (à partir du

1^{er} janvier 2015), nouveau décret sur les Parcs qui génère des obligations supplémentaires. Ces mesures s'ajoutent aux pressions financières que subissent les Parcs. Ces derniers doivent pourtant mobiliser des capacités d'ingénierie et des moyens financiers croissants en raison de l'alourdissement des procédures d'élaboration et de révision de leurs chartes. « Il faudra proposer des modifications des textes législatifs et réglementaires concernant les Parcs permettant notamment d'alléger la procédure de renouvellement du classement. »

Autre sujet délicat, Jean-Louis Joseph demande aux ministres présents l'annulation des autorisations existantes d'exploitations des gaz de schiste de tous les territoires concernés, l'organisation d'un débat national sur

l'avenir énergétique et la signature du décret de renouvellement du Parc de Guyane, qui attend depuis deux ans l'adoption du Schéma d'orientation minier. L'enjeu de ces doléances est particulièrement important car un travail d'ampleur a été engagé sur l'avenir des Parcs afin qu'ils puissent s'adapter aux mutations des territoires ruraux ou encore à l'évolution du paysage institutionnel. Les équipes des Parcs y travaillent actuellement. Des échanges seront ensuite organisés en début d'année 2012 avec les réseaux partenaires, pour arriver, fin mars 2012, à l'adoption par l'Assemblée générale de la Fédération des Parcs, d'un document d'orientations politiques sur l'avenir des Parcs pour les vingt prochaines années.

Quant au thème du congrès, Jean-Louis Joseph rappelle que

la culture était au cœur même des débats de Lurs en 1966, qui ont conduit à la fondation des Parcs. Cela s'est traduit par des actions de connaissance, de conservation et de restauration du patrimoine culturel et ethnologique, puis par une politique de développement culturel (années 90) et enfin aujourd'hui, par une action culturelle au service du développement du territoire. « La politique culturelle dans les Parcs contribue incontestablement au développement économique et touristique et au lien social. Elle renforce les solidarités locales et permet un brassage entre ville et campagne. »

PRÉSERVER LE CARACTÈRE PILOTE DES PARCS

Afin de répondre aux inquiétudes exprimées, **Philippe Richert, ministre auprès du ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, chargé des Collectivités territoriales, président du conseil régional d'Alsace**, explique que la réforme des collectivités se fera de façon « intelligente et progressive ». « Personne n'imagine que l'on va adopter des schémas qui ne seraient pas acceptés par les élus. Il faut un dialogue régulier et nourri, sinon ils seront inapplicables. » Concernant le non cumul de subventions régionales

et départementales, il ouvre la possibilité à ces deux collectivités de passer une convention afin de coordonner leurs financements vis à vis des Parcs. À propos des 20 % d'autofinancement, il rappelle qu'il s'agit uniquement de la reprise d'un décret de 1999. « Si on modifie des modalités pour les Parcs, il faudra passer par un véhicule législatif, ce qui n'est pas le cas actuellement. Mais je suis prêt à rechercher une solution. » Il rappelle en effet l'importance de l'action des Parcs, modèles de développement durable et d'innovations, lieux d'équilibre entre activité économique, sociale et environnementale et acteurs de la chaîne de protection du patrimoine naturel et de la biodiversité.

« Les Parcs sont la démonstration que l'innovation n'est pas forcément technologique ou scientifique, mais qu'elle peut être aussi sociale et s'inscrire dans les réalités du territoire qui la porte. »

Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, se félicite, elle aussi, du rôle d'éclaireur tenu par les Parcs et l'illustre via leur implication dans les Agenda 21 (les trois quart du réseau), dans la Stratégie nationale de la biodiversité ou encore dans l'appel à projets « Innover et entraîner ». Elle reconnaît également l'importance de la culture,

« fondatrice d'un projet de territoire » qui contribue à la création d'une société « dont la connaissance est en harmonie avec son environnement ». Elle se félicite de la réflexion menée par les Parcs pour définir une politique adaptée aux mutations rurales, sociales et institutionnelles actuelles. Elle appuie néanmoins sur l'importance de conserver un tronc commun à tous les Parcs autour de missions fondamentales liées à la protection du patrimoine qui intègre l'Homme et ses activités. Elle les invite également à créer des liens entre les espaces ruraux et urbains afin de préserver des continuités écologiques.

À plus court terme, Nathalie Kosciusko-Morizet entend les insatisfactions exprimées par Jean-Louis Joseph. Elle indique que la signature attendue par le Parc de Guyane ne devrait plus trop tarder et s'attarde ensuite longuement sur le dossier des gaz de schistes, tenant à rappeler les spécificités des différents permis d'exploiter existants en France. Elle explique que tous les permis ne concernent pas les gaz de schistes et assure que ceux qui le sont, ont bien été annulés. Elle ne peut s'empêcher de souligner le paradoxe de notre société, fortement consommatrice de pétrole, mais qui ne souhaite pas le produire sur son territoire. « Ce que l'on refuse pour nous, il faut aussi le refuser pour tous. »

Discours d'ouverture de Michaël Weber Président du Parc naturel régional des Vosges du Nord

*Monsieur le Président de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France,
Mesdames et Messieurs les représentants des services de l'État,
Monsieur le Président du Conseil Général de la Moselle,
Monsieur le Vice-Président de la Région Lorraine, cher Thibaut Villemin,
Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche, cher Francis,
Monsieur le Maire de Meisenthal, Cher Pascal,
Chers amis des délégations biélorusses, polonaises, luxembourgeoises, wallonnes, flamandes, suisses,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux,
Mesdames et Messieurs les Présidents de Parcs,
Mesdames et Messieurs les Maires, adjoints, conseillers municipaux et élus des Parcs,
Mesdames et Messieurs les Directeurs et agents des Parcs,
Mesdames et Messieurs, chers amis,*

Soyez les Bienvenus dans le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, soyez les bienvenus à Meisenthal, ce village niché au fond d'une de nos vallées, qui vous ouvre ses portes et son cœur. Ce n'est pas seulement le Parc qui vous accueille aujourd'hui ce sont des élus, des associations, toute une population qui se sont mobilisés pour vous montrer la beauté de notre territoire, de nos paysages, la chaleur de notre accueil, la richesse de notre culture, et pour vous présenter durant ces quelques jours nos actions pour faire de ce Parc un territoire d'avenir.

La semaine dernière, en mission dans le projet de Parc Haut Allier Margeride, plusieurs de mes interlocuteurs, m'ont demandé : « mais c'est quoi exactement un Parc Naturel Régional ». Curieuse question pour un Président de Parc, qui se trouve encore aujourd'hui à devoir expliquer ce que sont les Parcs qui pourtant ont une si longue et si riche histoire.

Plutôt que de définir un Parc j'ai voulu dire simplement ce que nous ne sommes pas, à savoir qu'un Parc Naturel Régional n'est pas tout à fait une collectivité, surtout pas qu'un syndicat mixte, qu'il s'affranchit des limites administratives, qu'il préfère les missions aux compétences, qu'il s'appuie sur un projet partagé, qu'il est porteur d'avenir et d'innovation, qu'il parle d'économie comme d'environnement et qu'il n'est surtout pas une agence de Développement.

Voilà pourquoi il me semble important d'avoir choisi ce titre pour notre Congrès 2011, « Parcs Naturels Régionaux : une culture par nature » !

Aucun territoire classé parc ne se ressemble, et aucune équipe de Parc n'aborde les problématiques de la même façon. Ce qui nous rassemble se résume finalement en deux choses : une culture partagée de l'action sur les territoires, et une volonté de rendre ces territoires attractifs tout en les préservant. De leur donner un avenir.

Une culture partagée sur un territoire cohérent. Cohérent d'abord par la singularité de ses paysages. Ici, les Vosges du Nord sont marquées par la forêt, cœur du Parc. Une forêt parsemée de cours d'eau qui serpentent dans les vallées et bordée de prairies gérées par une agriculture rarement intensive. Massif forestier coincé entre le plateau Lorrain et l'Alsace Bossue au nord et le spectaculaire piémont au sud qui domine la plaine d'Alsace.

Une culture partagée, c'est aussi une histoire commune. Nos populations ont souffert des vicissitudes de la vie, des guerres successives, de la rudesse du climat. Et pourtant, dans ce qu'elles entreprennent, elles y mettent tout leur cœur. Leur cœur et un incroyable savoir-faire :

- l'utilisation du bois et du grès dans la construction, qui nous offrent aujourd'hui notre riche patrimoine architectural ;*
- dans l'alchimie de l'eau, du sable et du feu, pour fabriquer l'exceptionnel, le verre et le cristal. Comme pour apporter le soleil quand il ne vient pas du ciel, un peu comme aujourd'hui. Les cristalleries royales de St Louis, la Cristallerie Lalique, et le site verrier de Meisenthal qui accueillait autrefois Émile Gallé, trois noms de renommée internationale ;*
- un savoir-faire tout aussi prestigieux dans un tout autre domaine avec l'industrie du métal à Reishchoffen et Niederbronn associé à de grands noms comme De Dietrich ou Alstom ;*
- un savoir-faire dans la fabrication des sabots, pour chausser ceux qui travaillaient dans ces manufactures ou qui travaillaient la terre, ceux des champs, ou encore ceux qui sont allés chercher pour la première fois au monde du pétrole dans les mines de Merckwiller-Pechelbronn.*

Voilà un aperçu des véritables richesses de ce territoire que vous découvrirez au fil de ces trois jours, ainsi que la chaleur des Vosges du Nord, celle que l'on trouve dans le cœur des femmes et des hommes qui l'habitent. Voilà les Vosges du Nord que j'aime et que je voudrais vous faire aimer aussi ! Voilà mes chers amis ce qu'est un Parc, chacun différent, mais tous unis dans la ferme volonté de construire notre avenir sur une culture commune.

Notre avenir se construit sur notre héritage !

Cette phrase pourrait être le slogan du CIAV situé à côté de cette halle, Centre International d'Art Verrier, qui démontre au quotidien que l'avenir du verre peut encore se jouer ici, en France, en Lorraine, dans le Parc naturel régional des Vosges du Nord. Il le démontre en accueillant chaque année de nouveaux artistes prêts à s'inspirer de la magie de ce lieu pour, au travers de la beauté et de la perfection du geste, faire d'un morceau de verre une œuvre d'art. Ce lieu nous l'avons choisi, car il illustre presque à lui seul le message que nous souhaitons faire passer durant ce congrès. Il en a fallu de l'audace, de la foi et peut-être même un brin de folie pour se lancer il y a plus de 20 ans dans cette aventure. Et à l'origine de cette folle aventure il y eut aussi le Parc. Présent pour soutenir cette initiative, mettre de l'huile dans les rouages, assurer le lien avec les partenaires et les financeurs. Le Parc n'a pas été l'initiateur de ce projet, mais il l'a rendu possible. C'est ce que résume souvent très bien le directeur du CIAV, Yann Grienberger que je salue quand il dit : « nous sommes les enfants du Parc ». Voilà aussi à quoi servent les Parcs : explorer de nouvelles voies, à rendre l'impossible possible.

L'aventure du site verrier a d'abord débuté avec le Musée du Verre. Musée qui appartient au réseau des 16 sites et musées de la chaîne de la découverte que le Parc porte depuis 17 ans, et qui illustre une

autre spécificité des Parcs : viser l'excellence. Ce dispositif, toujours unique en milieu rural, a permis d'accroître considérablement le niveau d'ambition de ces sites et a permis notamment la labellisation de 7 Musées de France.

Avenir aussi autour de l'architecture, de l'urbanisme, faisant de la nécessaire réduction des consommations énergétiques, une chance, chance de redensifier les centres bourgs en rénovant le patrimoine, chance de revaloriser tous les savoir-faire singuliers et spécifiques à chaque territoire pour des artisans locaux seuls capables de s'inspirer de techniques anciennes pour les adapter aux exigences actuelles, donc une chance de construire un nouveau modèle social à la campagne. Avenir qui nous impose aussi de recréer le lien entre l'agriculteur, acteur de son environnement, et le consommateur de plus en plus vigilant sur l'origine et la qualité des produits qui lui sont présentés. L'avenir du Parc, nous le portons avec tous les acteurs locaux qui ont contribué à construire les Chartes successives. Bien sûr les élus des 2 Régions, des 2 Départements, mais aussi les Maires, les conseillers municipaux, les associations, les entreprises, les habitants, bref tous ceux qui partagent ces valeurs. Oui, nous voulons accueillir demain de nouveaux habitants, de nouvelles entreprises, pour peu qu'ils partagent ces valeurs ! Oui, nous voulons d'une économie forestière qui contribue à l'économie locale, mais nous voulons aussi des forêts plus naturelles, car ces objectifs sont conciliables. Nous voulons de nouveaux services, services aux habitants, la mobilité pour tous, des énergies partagées et renouvelables, une agriculture locale et durable, une économie de proximité.

À l'heure où les Parcs se posent des questions sur leur rôle, leur place et leur avenir, je pense que l'action que nous menons se mesure aussi, et peut être, surtout, à la capacité que nous avons de répondre aux questions concrètes de nos territoires.

L'organisation de ce congrès m'a permis de mesurer l'ancrage du Parc naturel régional des Vosges du Nord sur son territoire.

Dès son annonce, le territoire s'est immédiatement mobilisé pour faire de cette manifestation une véritable fête. Et je tiens à les remercier tous très chaleureusement.

Merci d'abord aux financeurs, les Régions Alsace, Lorraine, les Départements du Bas Rhin et de la Moselle. Merci à Pascal Andres, Maire de Meisenthal, Émile Blessig, Député-Maire de Saverne, Francis Vogt, Président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche, Jean-Marie Haas, de la Communauté de Communes Sauer- Pechelbronn, qui ont mis gracieusement à notre disposition les locaux et les moyens nécessaires à ce Congrès.

Merci aux élus qui contribuent à la réussite de nos circuits de demain Gaston Dann, Conseiller Général et Président de la Communauté de Communes du Pays de la Petite-Pierre, Jean Mathia, Conseiller Général et Président de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue, Charlie Schlosser, Maire de Lembach, Gérard Humbert, Maire de Bitche. Merci aux Présidents des Offices de Tourisme de Bitche et de Saverne.

Merci à l'équipe du CADAHME, à son directeur Pascal et son régisseur Sébastien, pour avoir rendu possible l'exploit d'accueillir le Congrès dans cette magnifique Halle, qui est tout un symbole pour notre Parc. Merci au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, qui est venu nous apporter main forte, autre territoire d'exception avec lequel nous travaillons de concert.

Merci enfin au Directeur du Parc, Éric Brua, à notre secrétaire général, Jean Claude Bieber, à Karim Jazouli et à tous les chargés de missions qui se sont totalement consacrés à cette organisation.

Merci enfin à Pierre Weick, Directeur de la Fédération des Parcs et à son équipe pour leur soutien. Merci pour sa confiance à Jean Louis Joseph, Président de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France.

Cher Jean Louis, au sein de la Fédération des Parcs que tu présides j'ai su apprécier ton enthousiasme pour renforcer les Parcs Naturels Régionaux. Face à l'évolution institutionnelle, et en adéquation avec les thématiques actuelles dans la suite du Grenelle de l'Environnement, tu as invité le réseau à s'interroger sur l'avenir des Parcs. Nous avons à nos côtés des intercommunalités puissantes, les missions et les thématiques qui ont fait la force des Parcs sont aujourd'hui portées par toutes les institutions, preuve de notre avant-gardisme. Et curieusement, alors que devrait venir l'heure de la reconnaissance, certains s'interrogent sur l'utilité d'un tel outil. Tout mon propos tout à l'heure visait à démontrer l'utilité de cet outil, différent de tous les autres, différent par sa construction, sur un projet de territoire partagé, différent par sa gouvernance et par les moyens qu'il met en œuvre pour parvenir aux objectifs...

Eh bien, nous devons entretenir cette dynamique sur les nouveaux enjeux de nos territoires, et revendiquer ce droit à l'innovation et à l'expérimentation pour mieux servir nos populations. Aux intercommunalités, aux agglomérations périphériques, aux villes qui sont à nos portes, proposons un nouveau partenariat, un partenariat renforcé qui permette d'apporter des réponses concrètes et novatrices aux questions d'économie, de mobilité, du vivre ensemble. C'est ainsi que nous répondrons à la volonté commune exprimée à Forcalquier : « être un territoire d'innovation sur le mieux vivre ensemble dans un rapport renouvelé de l'Homme à la nature ».

Chaque territoire classé Parc naturel régional a son histoire, ses savoir-faire, son architecture, sa culture. Cette culture n'est pas dissociable de ses paysages ou de son patrimoine naturel. Je suis convaincu que la réussite des Parcs réside justement dans la capacité qu'ils ont eu à ne pas briser ces liens étroits, à ne pas scinder les univers, les thèmes et au final à appréhender chaque question dans leur globalité. Dans les Vosges du Nord, la culture est un des piliers du projet de Parc et ceci depuis sa création en 1975, c'est une des raisons de notre réussite et nous voulons vous le démontrer durant ces 3 jours.

À vous toutes et à vous tous, chers amis des Parcs, je vous souhaite un excellent congrès 2011 dans les Vosges du Nord.



Discours de Pascal Andres

Maire de Meisenthal

Bonjour à toutes et à tous,

Soyez les bienvenus à Meisenthal et plus particulièrement au site verrier de Meisenthal.

Étant donné que la majeure partie d'entre vous découvrent notre village pour la première fois, permettez-moi de vous présenter un rapide historique de notre commune

L'histoire de Meisenthal puise ses origines dans les métiers et le travail du verre

Cette activité verrière est par la suite devenue peu à peu industrielle

Il y avait une usine, une verrerie, qui a fonctionné à Meisenthal jusqu'à

la fin des années 60, date à laquelle elle a fermé ses portes

De cette longue tradition verrière, subsiste aujourd'hui le site verrier de Meisenthal composé:

- du musée du Verre, où sont conservées, entre autres, des œuvres originales d'Émile Gallé (père du style « art nouveau») qui a réalisé certaines de ses œuvres ici-même, à Meisenthal, avec l'aide des verriers de l'époque,*
- du Centre International de l'Art Verrier, où l'on travaille encore aujourd'hui le verre, où sont encore aujourd'hui des fours en activité au quotidien,*
- et de cette halle verrière, témoin du passé de l'activité verrière industrielle d'autrefois du village, et qui a été rénovée en 2005 pour devenir aujourd'hui un centre culturel où ont lieu chaque année des spectacles des arts de la rue, du théâtre de rue, des expositions d'art contemporain, ainsi que des concerts de musique actuelle.*

Au vu de la qualité reconnue des animations proposées au public, le site verrier de Meisenthal bénéficie du soutien de nombreux partenaires, publics ou privés.

Puisqu'aujourd'hui ce sont les Parcs Naturels qui sont à l'honneur, je voudrai remercier le Président National, ainsi que le Président du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord ainsi que l'ensemble de leurs collaborateurs pour le soutien, les conseils, et les actions qu'ils mènent régulièrement dans le but de promouvoir le développement touristique et culturel du site, et pour le travail de conservation des œuvres mené au sein du musée du Verre pour ne citer que ces quelques exemples. Merci également d'avoir choisi notre village plutôt qu'un autre site pour y effectuer la majeure partie de votre congrès national.

Je terminerai en vous remerciant et en vous félicitant tous pour le travail que vous menez, chacun d'entre vous, dans vos territoires respectifs, afin de contribuer à leur promotion, à leur développement, à l'instar du travail qui est mené par le Parc ici.

Laissez-vous séduire par l'atmosphère si particulière de ce lieu.

Allez à la rencontre de ceux qui le font vivre au quotidien, ce sont des passionnés, des gens formidables qui sauront, j'en suis certain, vous transmettre leur passion et vous donner l'envie de revenir nous voir

Merci de votre écoute, et, encore une fois, bon séjour à Meisenthal !

Mot d'accueil de Francis Vogt

Président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un immense plaisir que le Pays de Bitche accueille pendant deux jours, ici à Meisenthal, le Congrès des Parc Naturels Régionaux. C'est un événement considérable, de portée nationale, qui intéresse non seulement les érudits, mais qui concerne, en réalité, tout un chacun tant la place et l'action des Parcs Naturels Régionaux mais aussi nationaux est importante dans notre pays.

Je tiens à remercier la Fédération et tout particulièrement son Président, pour avoir retenu le territoire du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord afin d'y organiser cette manifestation comme je remercie Michael WEBER, Président du Parc Naturel des Vosges du Nord, d'avoir proposé qu'une partie des travaux de ce congrès se déroule à Meisenthal. Si beaucoup d'entre vous connaissent déjà notre territoire, certains trouveront sans doute à l'occasion de le découvrir et je l'espère de l'apprécier. À cheval sur le Bas-Rhin et la Moselle, le Parc des Vosges du Nord épouse de fait une double culture car, et c'est bien agréable ainsi, Alsaciens et Lorrains ont chacun leurs spécificités. C'est le fruit de l'histoire, au sens le plus large du terme. En réalité, il faudrait même, sans doute, parler d'une triple culture car notre territoire est limitrophe de l'Allemagne et les coopérations ne cessent de se développer au niveau transfrontalier. Cette diversité culturelle constitue indéniablement une véritable richesse à laquelle nous tenons mais aussi un atout ne serait-ce qu'au plan touristique.

Qu'il me soit permis également de remercier et de féliciter les organisateurs de cette manifestation, ceux de la Fédération, ceux du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et tous ceux qui ont eu à intervenir d'une manière ou d'une autre, pour le travail énorme accompli en amont de ce Congrès et celui qui sera encore accompli dans les heures et les jours qui viennent pour que les participants passent un moment à la fois intense, studieux et agréable. Je souhaite que ce court séjour éveille chez beaucoup d'entre vous une grande curiosité pour notre territoire et vous incite à revenir pour en saisir toute la richesse, toute la diversité et toute la dynamique qui l'anime. Le site verrier de Meisenthal qui vous accueille aujourd'hui est un bel exemple de la place et du rôle de la culture, sous toutes ses facettes, dans la vie d'un territoire rural. Autour du musée, du centre international d'art verrier et du CADHAME, se développe en ce lieu une alchimie étonnante qui en fait un site sans doute unique en son genre. Son rayonnement dépasse très largement les frontières communales, intercommunales et régionales.

Mais ce congrès n'est pas qu'un moment de rencontre et de convivialité, c'est avant tout un cadre de travail, de réflexion et de proposition.

Vous avez retenu, cette année, la thématique : « Les Parcs naturels régionaux, une culture par nature, dynamique de l'avenir des territoires ».

Qu'il me soit simplement permis d'insister sur l'utilité des Parcs même si, parfois, ils sont critiqués comme entravant le développement des territoires concernés et s'ils s'interrogent sur leur avenir. Dans un contexte environnemental mondial qui évolue sans cesse et se dégrade, il est bon et indispensable de s'interroger sur l'avenir de notre planète et donc, très concrètement, sur l'avenir de notre cadre, notre qualité mais aussi notre mode de vie. Nous venons de franchir le cap des 7 milliards d'habitants et la tendance n'est pas prête à s'inverser. Nous sommes tous conscients qu'il est impossible de poursuivre notre développement économique et donc social dans les

conditions actuelles et selon le modèle généré avec l'ère industrielle. Nous sommes conscients aussi que le développement durable appelle une révision, entre autres, de nos politiques en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisation ou de gestion des espaces et des paysages. Nous ne pouvons ignorer la nécessité, pour nos territoires, de participer à l'essor des énergies nouvelles. Chacun sait qu'il faut relever le défi d'un autre modèle de développement, mais les habitudes ont la vie dure et les remettre en question soulève de nombreuses difficultés et réticences. D'ailleurs faut-il tout chambouler ? Nos territoires ne veulent en aucun cas évoluer subrepticement, de cadre réglementaire en cadre réglementaire toujours plus contraignant, vers des réserves naturelles dans lesquelles tout développement relèverait d'un parcours du combattant voire d'une mission impossible. En toute chose, il faut savoir raison garder !

Dans ce contexte, les Parcs Naturels ont un rôle essentiel à jouer. Par votre action vous provoquez le débat, vous obligez l'ensemble des habitants du territoire et notamment les responsables politiques et économiques, à s'interroger sur la manière de concevoir l'évolution de celui-ci. Il nous faut réussir à construire de nouveaux équilibres afin de maintenir dans nos territoires essentiellement ruraux une bonne qualité de vie et une réelle attractivité. Nous sommes tous attachés à l'idée de conserver et promouvoir des territoires vivants, pleinement ancrés dans la modernité, offrant à chaque habitant les services de proximité dont il a besoin, mais aussi exemplaires dans leur capacité à maîtriser leurs enjeux environnementaux. La recherche de nouveaux équilibres est d'autant plus difficile à concevoir que nous imaginons l'avenir à l'aune du présent. L'avenir de territoires comme les nôtres suppose que tout un chacun fasse preuve de raison, de responsabilité, de bon sens et d'ouverture d'esprit.

Les différents ateliers organisés à l'occasion de ce congrès témoignent à la fois de l'importance de l'approche culturelle et de sa diversité. Plutôt que de parler de culture au singulier, il apparaît évident qu'il faut inscrire la réflexion sur le devenir de nos territoires dans le champ des cultures car elles sont plurielles. Il apparaît tout aussi évident que l'animation culturelle de nos espaces ruraux ou encore la préservation et la valorisation de notre patrimoine, constituent des atouts dont nos territoires et leurs habitants ne sauraient se passer même s'ils n'en sont pas toujours suffisamment conscients et convaincus. Dans ce contexte, les Parcs Naturels s'interrogent notamment sur la part que le projet culturel doit occuper dans les politiques mises en œuvre. Pour ma part, je voudrais simplement insister sur le fait qu'au travers de leur action culturelle, les Parcs doivent contribuer à renforcer la cohésion et l'attractivité des territoires.

Le Pays de Bitche qui vous accueille aujourd'hui est pleinement ancré dans le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord. S'il en subit des contraintes, il profite aussi de l'image très positive que véhiculent les Parcs Naturels comme il profite de nombreuses initiatives tendant notamment à une mutualisation des moyens. Même si l'avenir soulève parfois des inquiétudes et si certaines initiatives provoquent des critiques, il nous faut être conscient du fait que le chemin que nous avons encore à parcourir ensemble est bien plus long que celui parcouru depuis la naissance des Parcs naturels régionaux. Collectivités locales et Parcs naturels régionaux ont devant eux un vaste boulevard pour réfléchir, inventer, innover et agir encore plus étroitement ensemble.

Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent Congrès et un agréable séjour au Pays de Bitche et dans les Vosges du Nord.

Discours de Thibault Villemin

Président du parc naturel régional de Lorraine,
vice-président du conseil régional de Lorraine, délégué aux actions
relevant de la culture et de la vie citoyenne et du sport.

Représente Jean-Pierre Masseret, président de la Région Lorraine.

Je voudrais commencer mon intervention avec un regard tout à fait personnel. Ce congrès des Parcs est pour moi un peu particulier, car c'est le premier que je fais sans l'un de mes vice-présidents, Daniel Guillhen, à qui nous avons dit adieu samedi dernier et qui, depuis une vingtaine d'années, agissait au sein de l'exécutif du Parc de Lorraine. Il s'est battu pendant un an contre un cancer implacable qui l'a fait souffrir. Il était avec nous à Reims l'an dernier. Il a fait son premier examen le lendemain du congrès, je souhaitais saluer sa mémoire aujourd'hui.

Vous avez souhaité mettre ce congrès des Parcs naturels régionaux sous le signe de la culture. Je crois qu'il y a deux éléments qui rattachent très fortement la vie de cette région et la force de l'engagement des Parcs naturels régionaux, avec ce thème de la culture.

Nous sommes une région industrielle, reconnue depuis plus de 200 ans comme ayant donné de son énergie, du travail des femmes et des hommes à la construction européenne par les métiers du charbon, de l'acier et ici, en lien avec nos voisins alsaciens, ceux du verre. Ce rendez-vous industriel commence à être marqué. Si vous avez suivi l'actualité, vous avez appris qu'avant-hier, le dernier haut fourneau de notre région a été arrêté, officiellement de manière temporaire. Mais nous craignons que ce temporaire ne dure et ne mette fin à la sidérurgie lorraine qui nous a fait tant vivre.

Elle nous a fait vivre mais elle nous colle à la peau l'image d'une Lorraine grise, d'une Lorraine du charbon, de l'acier, de l'industrie qui n'arriverait pas à se donner une nouvelle vie.

Le partenariat que nous avons mené avec les trois Parcs naturels régionaux de cette région - je salue mes deux collègues - consiste en une nouvelle carte à ouvrir pour l'avenir. Une dynamique de l'avenir pour nos territoires qui s'appuie, certes sur notre histoire et sur ce qu'elle a pu nous apporter, mais aussi sur l'urbanisme, l'aménagement du territoire, la culture et un développement durable qui rassemble toutes ces dimensions et permettra de faire en sorte que cette région, au cœur de l'Europe, prenne un nouvel engagement. Tel est le défi que nous avons à porter ensemble.

Nous nous sommes mobilisés conjointement, l'ensemble des collectivités de cette région, pour avoir la première grande décentralisation d'une institution culturelle nationale. Il y a un peu plus d'un an, nous avons ouvert, à Metz, l'antenne du Centre Pompidou. Nous avons tablé sur environ 250 000 visiteurs par an. Nous avons au bout de quinze mois, la semaine dernière, accueilli le premier millionième visiteur. Un million de personnes a passé la porte de ce Centre Pompidou pour découvrir et construire. Pour nous, ce n'est pas un objectif atteint, c'est un défi de plus à construire. Avec l'engagement des élus qui, comme ici, ont pris le défi de se dire : l'usine est partie, mais la halle verrière est là, qu'en fait-on ? On la rase et on l'oublie ? Nous avons choisi de construire « demain ». Tout à l'heure, un de nos partenaires de GRT me questionnait sur le fonctionnement du lieu. Et bien, nous avons su, ensemble, il y a quelques années, signer une nouvelle convention qui nous rassemble et apporte le label « Lorraine en scène » à ce site. Il nous permet de construire demain, en partenariat avec un Parc naturel régional, en s'appuyant sur la force de la dynamique culturelle. C'est l'engagement que nous avons à prendre et à construire.

Je veux ici, au nom de la région Lorraine, renouveler l'engagement auprès de l'action menée par les Parcs naturels régionaux lorrains, et dire à Michaël Weber, que nous avons bien entendu son message. Je le ferai remonter. Demain est à construire, ce sont des enjeux nouveaux.

Mon collègue, Daniel Béguin, au nom de l'ARF et de l'ensemble des régions françaises, élargira cet engagement vendredi. C'est de notre compétence, obligatoire, et pour le développement durable, de ne pas passer à côté des Parcs naturels régionaux.

Je souhaite ajouter un mot sur cette dimension culturelle et sur ce territoire, pour dire qu'il ne s'arrête pas aux frontières. Vous vous souvenez, pour ceux qui étaient à Reims il y a un an, Michaël Weber avait rappelé que le Parc était un tiers lorrain, deux tiers alsaciens. Mais il faut aussi passer les frontières avec les pays voisins.

La région Lorraine, avec la Wallonie, la Sarre, la Rhénanie-Palatinat et avec le Luxembourg, ont créé ce que nous appelons, la Grande région. Cinq espaces régionaux, quatre Pays, des réalités administratives, complètement différentes, mais une volonté partagée de dire qu'il y a ici une petite Europe et des défis que nous avons à construire. Tous les jours, 120 000 travailleurs lorrains passent la frontière pour aller travailler chez nos voisins.

Suite à 2007, nous avons décidé de construire un espace culturel de la Grande région.

Il ne peut pas y avoir qu'une réalité du travail, du quotidien, mais des choses à mettre en perspectives. C'est pourquoi nous avons décidé, avec l'ensemble des ministres et vice-présidents, de créer un espace culturel que je préside au nom de la Lorraine. C'est dans ce même cadre que nous devons tisser des liens de coopération avec les Parcs naturels régionaux.

Enfin pour conclure, nous vous avons parlé du Centre international d'art verrier, le CIAV, qui tous les ans, crée une nouvelle boule de Noël. L'histoire de cette boule de Noël provient d'un moment où la nature a trahi tous ceux qui voulaient décorer leur sapin. Il faisait tellement froid qu'il était impossible de constituer des beaux paniers de fruits et de décorer les arbres de Noël. La légende veut que l'on ait puisé dans les ressources de la terre, dans le feu, dans le verre pour créer la boule de Noël.

Ici, nous avons montré que nous savions aller chercher dans les ressources de la terre et dans l'énergie humaine pour créer et faire un nouveau développement économique sur ce territoire. C'est le défi que nous avons à construire dans cette région, dans nos Parcs naturels régionaux.

Profitez ensemble de ces trois jours de travail, de découverte, et venez quand vous voulez, faire vos courses au CIAV, visiter le musée, découvrir autour du spectacle vivant, des arts de la rue ou de la musique, cette halle verrière qui reprend une nouvelle vie.

Belle dynamique à toutes et à tous.

Discours d'Émile Blessig

Maire de Saverne, député du Bas-Rhin et président du Pays de Saverne plaine et plateau

C'est un honneur pour Saverne d'accueillir la séance de clôture du congrès national des Parcs naturels régionaux de France.

Je mesure le travail que suppose l'organisation d'un tel événement, et permettez-moi de remercier et de féliciter le président du Parc, son équipe d'élus, ainsi que le directeur et ses collaborateurs.

Vous êtes ici dans la salle Jean-Louis Barrault de l'espace Rohan, relais culturel implanté dans le château des Rohan. Il fut reconstruit par des évêques de Strasbourg au XVIII^e siècle, mais ils n'ont pas pu l'occuper à cause de la révolution de 1789.

Aujourd'hui, ce château est propriété de la ville de Saverne et a été réaménagé au service de la population avec le concours des collectivités supérieures et de l'État. On y trouve un relais culturel qui organise depuis 20 ans, une saison de spectacles vivants fréquentée par plus de 20 000 spectateurs par an. On y trouve aussi diverses salles pour accueillir colloques, conférences et différents événements festifs. Nous y hébergeons également un musée national avec une section archéologique et toute une partie consacrée à Louise Weiss, acteur et précurseur de l'aventure européenne. Une école primaire et une auberge de jeunesse y sont aussi installées. Cette énumération illustre, à mes yeux, l'appropriation par la population et dans la durée de ce monument historique. Il représente un trait d'union, un point commun partagé par tous les Savernois, petits et grands, de génération en génération.

L'appropriation par la population dans sa diversité et dans la durée, des atouts du territoire, est aussi à mon sens, la marque de réussite de la démarche des Parcs naturels régionaux. Je voudrais d'ailleurs évoquer les nombreux liens qui existent entre Saverne et le Parc des Vosges du Nord.

En premier lieu, Saverne, est ville porte du parc. Une ville porte est une commune qui construit une relation sur la complémentarité géographique, sociale et économique du territoire. Elle est aussi porteuse de la solidarité urbain/rural. De ce fait, des relations privilégiées et de proximité existent en matière d'accueil scolaire, de santé, mais aussi administratives, avec la présence à Saverne d'un tribunal de grande instance, et de la sous-préfecture. En matière économique, la ville de Saverne compte 8 829 emplois, dans les secteurs privés et publics.

Je crois qu'à partir de cette relation, s'établissent des collaborations, puisque les villes portes du Parc naturel régional des Vosges du Nord sont membres de Sicoparc, son organisme de gestion.

Mais aujourd'hui, parler des relations avec la ville porte, est nécessaire mais pas suffisant, car l'avenir est aux structures intercommunales. Saverne fait partie de la communauté de communes de la région de Saverne. La communauté de communes est à cheval sur le périmètre du Parc, puisque trois communes en font partie. Avec le Parc, elle a mutualisé le conseil architectural en matière de bâtiments anciens. Nous disposons donc des services d'un architecte du Parc. Il y a aussi, à mon sens, une collaboration, beaucoup plus exemplaire, qui s'est nouée en matière de paysages et de biodiversité. Nous avons la chance d'être sur le tracé de la deuxième phase de la ligne TGV Est. Ce chantier est actuellement l'un des plus gros de France, avec un ouvrage exceptionnel, qui est le tunnel de franchissement des Vosges. Un chantier tout à fait remarquable pendant plusieurs années. Un groupe de travail a été constitué entre le Parc et la communauté de communes sur le paysage et la biodiversité, car le tunnel est sur le territoire du Parc.

C'est intéressant, car cela suppose des relations avec Réseau ferré de France qui veut faire de ce chantier une carte de visite de son savoir-faire. Il a construit pour cela sur la commune de Saint-Jean-lès-Saverne un pavillon d'accueil des groupes de visiteurs qui viendront du monde entier. Il est convenu qu'à la fin du

chantier, ce pavillon d'accueil d'une architecture remarquable, soit co-exploité par la communauté de communes, l'Office de tourisme de Saverne, et le Parc naturel régional des Vosges du Nord. J'aborde un troisième point : les relations Parc, Pays et Scot, sur notre territoire.

Compte tenu de la portée juridique de la charte du Parc, qui est adoptée par décret, ces projets portés sur un territoire commun, doivent être compatibles avec les orientations et mesures contenues dans la charte du Parc. C'est l'occasion d'un contact régulier, en amont, sur de la prospective et de la stratégie.

Cette obligation s'impose particulièrement aux quatre schémas de cohérence territoriale, les SCot qui existent sur notre territoire, ceux de l'Alsace Bossue, de la région de Saverne, de l'Alsace du Nord et de Sarreguemines. Développer les complémentarités entre les trois outils - Parc, Pays et Scot - est, je pense, indispensable. Je n'entre pas dans les détails, mais je voudrais ici aborder une question qui me paraît incontournable. Nous sommes en période de réforme des collectivités territoriales. Tout le monde a, d'une part, le mille-feuilles à l'esprit, et d'autre part, considère, qu'objectivement, il faut, - dans un souci d'optimisation de fonds publics qui vont être de plus en plus rares, de simplification et de présentation pédagogique à nos concitoyens de l'action publique - simplifier le paysage institutionnel. Dès lors, des problèmes se posent : Le premier est que la préoccupation écologique et environnementale qui, à l'origine, est celle des Parcs, est devenue, une préoccupation transversale. Il n'y a pourtant pas de structure, à l'heure actuelle, qui n'ait comme objectif le développement durable.

La seconde préoccupation concerne la démarche, qui consisterait dans ce souci de simplification, à prendre en compte les périmètres et les compétences très différents entre les structures. Or quelquefois une vision un peu simplificatrice et centralisatrice, de certains technocrates, - il faut bien le dire - raisonne de deux manières : soit fusion, soit suppression. Ça peut exister, mais dans des cas bien précis, et ça ne peut pas être un objectif général.

Si nous voulons simplifier notre paysage institutionnel, nous devons réfléchir à la manière de nous organiser en réseaux, afin de pouvoir chacun, mutualiser, si possible, des charges fixes, tout en étant en mesure de continuer à assumer nos missions. De ce point de vue, il existe un outil qui, à mes yeux pourrait être la réponse et la conjonction de ces trois objectifs. Il s'agit du syndicat mixte ouvert à la carte. Il permettrait de concilier les représentants élus d'un territoire qui pourraient se partager le travail sur des compétences et des périmètres différents, tout en mutualisant des missions au sein de la structure : ce qui concerne l'administration, mais aussi des compétences spécifiques, qui pour l'instant existent peu ou pas, de manière isolée dans chacune des structures. Nous y travaillons depuis longtemps, je dois vous le dire franchement, nous nous heurtons à un certain nombre de résistances, et notamment au niveau de la direction générale des Collectivités locales. Mais je pense que si nous voulons avancer, nous devons réfléchir à la manière de nous organiser en réseau.

Dernier point. Nous avons aussi pu mettre en place avec le Parc des collaborations utiles et porteuses d'avenir. Je voudrais ici remercier l'équipe du Parc des Vosges du Nord de s'être véritablement engagée dans une démarche de Pôle d'excellence rurale. Nous avons eu la chance d'avoir été retenus, au printemps dernier, dans l'appel à projet des PER, sur un pôle consacré à l'efficacité énergétique, à l'écoconstruction et à l'écoréhabilitation. Ce qui change dans cette démarche, c'est qu'autrefois les artisans travaillaient de manière isolée, le maître d'œuvre assurant la performance globale de l'ouvrage. Aujourd'hui, compte tenu des objectifs en matière de consommation d'énergie, la performance de l'un dépend de celle de l'autre. Il faut, là aussi, même sur le plus petit chantier, apprendre à travailler en réseau et à s'auto-évaluer réciproquement. Il s'agit d'une véritable illustration de cette nouvelle manière d'aborder nos travaux et nos missions, que ce soit au niveau de l'animation territoriale qu'au niveau de nos structures.

Je vous remercie de votre attention et j'espère que vous garderez le meilleur souvenir de votre passage à Saverne, où vous êtes les bienvenus à tout moment.

Discours de Daniel Beguin

Vice Président du Conseil régional de Lorraine,
représentant Alain Rousset, Président de l'Association des Régions
de France

*Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs,*

Permettez-moi en préambule de vous présenter toutes les excuses du Président ROUSSET qui n'a pas pu se joindre à nous et qui m'a délégué la parole de l'association des Régions de France à votre congrès. J'y suis d'autant plus sensible que j'ai eu l'honneur durant plusieurs années de siéger avec bonheur au Comité Syndical, puis au Bureau du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

L'ARF, vous le savez, suis avec beaucoup d'attention l'évolution des Parcs Naturels Régionaux. Nous sommes d'ailleurs cosignataires d'une déclaration tripartite État/ARF/Fédération des Parcs, datant déjà de février 2007, et portant engagement commun sur :

- La qualité du territoire Parc, approche d'autant plus sensible que de nombreux projets de PNR émergent partout en France ;*
- La simplification de la procédure qui est devenue au fil du temps de plus en plus complexe et coûteuse et qui mobilise exagérément, à notre avis, les énergies du territoire au détriment de la mise en œuvre de la charte elle-même ;*
- La gouvernance et le financement des Parcs dans un contexte de complexification du paysage institutionnel territorial et de contraintes budgétaires de plus en plus prégnantes pour nos collectivités. Après 4 années de dialogue, force est de constater, Madame la Ministre, que le bilan de ce co-engagement est mitigé ;*
- Nous n'avons pas progressé sur la question de la qualité du territoire éligible et qu'il n'existe à ce jour aucune doctrine commune État/ARF/Fédération des PNR. L'État garde donc, in fine, la prérogative exclusive et ultime de juger la qualité de tel ou tel territoire porteur d'un projet de PNR ;*
- Nos échanges ont surtout été consacrés à la procédure et pourtant celle-ci n'a pas été simplifiée notamment pour la révision de charte dont les délais s'allongent démesurément. Encore récemment, l'ARF a été amenée à donner son avis sur le projet de décret en Conseil d'État relatif aux parcs naturels régionaux et aux parcs naturels marins, décret qui confirme une procédure très lourde, pesant sur les Régions et les syndicats mixtes de Parcs, pour la création des Parcs et le renouvellement des chartes. Consécutivement à ce nouveau décret, un travail d'actualisation de la circulaire du 15 juillet 2008 relative aux PNR devrait être effectué prochainement, mais ne garantit aucune simplification de la procédure ;*
- Quant à la **gouvernance et au financement**, les élections présidentielles et législatives de 2007, puis les élections municipales de 2008, puis les dernières élections régionales et enfin le vote de la réforme territoriale **ont gelé toute réflexion prospective**.*

Ceci pose question sur :

- la place de l'outil Parc dans le paysage institutionnel induit par la réforme territoriale, réforme qui fonde le développement du territoire français sur les métropoles et qui fait peu de cas du développement rural ;

- le financement et la gouvernance des syndicats mixtes de Parcs.

Madame la Ministre,

Je voudrais à cet instant du Congrès et en séance conclusive réitérer un message fort de l'ARF. Nous souhaitons la confirmation de la **reconnaissance et de la pertinence, pour les Régions, d'une politique Parc**. Il s'agit de leur première mission environnementale dans le cadre de leur compétence d'aménagement du territoire. Les Parcs représentent plus de 13 % du territoire français, c'est un outil de développement rural pour des territoires d'exception. La **modernité** de cet outil, « âgé » mais non « daté » (c'est le **premier outil contractuel d'action publique** entre collectivités de toutes échelles) est toujours réelle. Alors que le contexte est celui d'un désengagement généralisé de l'Etat dans l'aménagement du territoire, **les Régions réaffirment quant à elles leur engagement fort dans cette politique**.

Nous souhaitons une **implication plus forte des Régions**.

Outre le rôle formel de pilote de la procédure qu'elles tiennent dans la création des Parcs ou la révision de leurs chartes, les Régions interviennent essentiellement dans la politique PNR à travers le **financement** (majoritaire) qu'elles assurent aux syndicats mixtes de Parcs.

Cela ne suffit pas à fonder une réelle implication des Régions. Celles-ci devraient être plus présentes, aux côtés des syndicats mixtes de Parcs, dans la **définition du niveau d'ambition** des chartes, afin de garantir des projets à la qualité incontestable dans un paysage institutionnel où le développement durable est maintenant l'objectif affiché par tous les territoires. Ceci supposerait que les Régions soient en mesure d'affirmer elles-mêmes une ambition pour ces territoires ruraux particuliers, à travers leurs **engagements**, qui doivent figurer dans la charte avec **plus de force qu'actuellement**.

Ce rapprochement Parc / Région doit avoir aussi pour objectif de développer les Parcs en tant qu'**outils d'expérimentation de politiques régionales d'excellence** environnementale et d'innovation en matière d'aménagement et de développement des territoires : les Parcs doivent être laboratoires des politiques régionales. L'inspiration Parc/Région doit se faire dans les deux sens. Les PNR sont bien un laboratoire des politiques régionales mais quand la Région initie elle-même une politique innovante, les PNR doivent être les premiers à la tester (lorsque cela concerne le domaine d'une de leurs missions fondamentales).

Ces engagements ont aussi comme corollaire que les Régions prennent leurs responsabilités quant à la qualité des projets : si un projet n'est pas suffisamment ambitieux, la Région doit être en mesure de ne pas solliciter le label, y compris sur des Parcs existants. Il ne doit pas y avoir de tabou, **l'existence d'un Parc n'est pas acquise ad vitam aeternam, seuls les projets ambitieux doivent être retenus**.

Discours de Jean-Louis Joseph

Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

*Madame la Ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement,
Monsieur le Ministre, chargé des Collectivités territoriales et Président du Conseil Régional Alsace,
Monsieur le Préfet du Bas Rhin, Préfet de la Région Alsace,
Monsieur le Président du Conseil régional de Lorraine, représentant le Président de l'ARF
Monsieur le Président du Conseil général du Bas Rhin
Monsieur le Député-Maire de Saverne
Monsieur le Président du Parc des Vosges du Nord, cher Michaël,
Mesdames et Messieurs les Présidents et élus des Parcs,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les directeurs et agents des Parcs,
Chers amis,*

Je suis particulièrement heureux et honoré de conclure avec vous ce Congrès des Parcs naturels régionaux organisé dans celui des Vosges du Nord, dans la ville porte de Saverne et dans ce magnifique château des Rohan qui témoigne du rôle historique de Saverne, siège de l'Évêché pendant plusieurs siècles.

À l'issue de ce Congrès, je souhaite également remercier les équipes du Parc des Vosges du Nord et de la Fédération mais aussi toutes les communes pour l'organisation de ces journées et leur accueil.

Merci également aux Régions Alsace et Lorraine, aux Départements du Bas-Rhin et de la Moselle, à la ville de Saverne, à toutes les communes du Parc, pour leur soutien actif. Ils ont contribué à la parfaite réussite de ce Congrès.

En cette année de l'Outre Mer, je voudrais tout particulièrement saluer les Parcs de Guyane et de Martinique.

Je salue très amicalement les délégations étrangères qui nous font l'honneur de participer à nos travaux :

- La Présidente de la Fédération des Parcs naturels de la Wallonie*
- Le directeur du Parc naturel des Ardennes flamandes*
- Le réseau des Parcs suisses et du parc régional du Chasseral*
- Une délégation de la réserve de biosphère de Berenzinski de Biélorussie*
- Une délégation de la réserve de biosphère de Kampinoski de Pologne*
- Une délégation allemande du Parc Palatinat et sa réserve de biosphère*

Je les remercie notamment pour leur contribution enrichissante à nos débats.

Je salue et remercie également nos partenaires : La Poste, GRT Gaz, RTE et la Lyonnaise des Eaux qui apportent leur soutien à nos projets depuis plusieurs années maintenant.

RTE, GRT Gaz et la Lyonnaise des Eaux nous accompagnent plus particulièrement sur le concours Prairies Fleuries dont les lauréats nationaux seront présentés le 3 novembre prochain au Ministère de l'Agriculture à Paris. Le Groupe La Poste souhaite valoriser les transports avec le développement de flottes automobiles décarbonisées et l'action « culture papier » dont l'objectif est de sensibiliser le public sur le rôle économique, social et culturel du papier et de l'imprimerie ; deux actions présentées au Marché aux Initiatives, mercredi soir.

Depuis notre Congrès à Reims il y a 1 an, les activités du réseau des Parcs naturels régionaux ont été importantes.

Notre réseau est vivant, actif, innovant. Les actions présentées dans les ateliers hier et le Marché aux Initiatives témoignent de cette vivacité.

*Le travail que nous avons engagé sur **l'Avenir des Parcs** et qui nous occupe depuis plusieurs mois est au cœur de nos priorités actuelles et des mois à venir.*

Cette réflexion et les orientations que nous serons amenés à proposer au printemps prochain détermineront ce que nous voulons être dans les 20 années à venir et la place que nous voulons occuper dans la politique nationale d'aménagement du territoire et dans une société en profond questionnement.

Les Parcs Naturels Régionaux doivent garder cette longueur d'avance et leur caractère novateur qui font leur succès. Je reviendrai en fin de mon intervention sur ce travail important.

1. Renouveau de classement et nouveaux Parcs

Dans les prochains mois 3 nouveaux Parcs verront le jour : Ardennes, Baronnies Provençales et Préalpes d'Azur.

Ainsi fin 2012, notre réseau devrait compter 49 Parcs. Une dizaine d'autres projets sont en cours d'étude, et une prévision de 60 parcs et 20% du territoire national en 2020.

Durant l'année écoulée, ce sont 7 Parcs dont le renouvellement a été agréé par décret du Premier Ministre. Ce sont les Parcs :

- *de la Narbonnaise en Méditerranée en Languedoc Roussillon*
- *de Camargue en Provence Alpes-Côte d'Azur*
- *du Gâtinais Français en Ile de France*
- *du Haut-Jura en Franche Comté et Rhône-Alpes*
- *du Livradois-Forez en Auvergne et Rhône-Alpes*
- *du Périgord Limousin en Aquitaine et Limousin*
- *de la Haute Vallée de Chevreuse en Ile de France*

Je souhaite adresser en votre nom, mes très sincères félicitations aux 7 Présidents et aux élus de ces Parcs, à leurs directeurs et à leurs équipes.

Je félicite le Parc du Massif des Bauges pour sa labellisation dans le réseau international des Geoparks. Le renouvellement de leur classement est l'aboutissement d'un travail considérable mobilisant un investissement humain tant des élus que de l'équipe et des moyens financiers très importants.

Dans les prochains mois, ce sont plus de 17 avis qui devront être rendus par le Bureau de la Fédération, soit des avis d'opportunité pour des nouveaux Parcs, soit des avis intermédiaires ou finaux.

Les restrictions budgétaires de l'État et des collectivités territoriales que nous subissons actuellement, doivent nous amener à réfléchir avec les Régions et le Ministère de l'Écologie sur les capacités des uns et des autres à soutenir financièrement, à la hauteur des ambitions affichées, de nouvelles créations de Parcs. Concernant les révisions de nos chartes, je me permets, Madame la Ministre, d'attirer votre attention, comme j'ai pu le faire l'année dernière au Congrès de Reims sur la situation du Parc de Guyane dont le décret de renouvellement n'est pas signé à ce jour.

Deux années sont passées et la signature du décret est toujours dans l'attente de la publication du

Schéma d'orientation minier.

En cette année de l'Outre Mer, notre réseau souhaite vous réaffirmer, Madame la Ministre, son profond attachement à ce territoire ultra marin, haut lieu de la biodiversité.

Enfin durant cette année écoulée, j'ai eu l'occasion de me rendre dans plusieurs Parcs : le Vercors pour ses 40 ans, les Caps et Marais d'Opale, le Gâtinais Français, les Monts d'Ardèche et récemment dans le Verdon. Au titre de ma Région, j'ai visité le Parc de Bouachem au Maroc et des Abruzzes en Italie. Plus récemment, je suis allé dans le Marais Poitevin à l'invitation du Président du Syndicat Mixte. La procédure en vue du reclassement de ce territoire devrait être engagée en 2012.

2. Lourdeur et complexité

Le nouveau décret sur les Parcs dont nous attendons la signature prochainement génère des obligations supplémentaires pour les Parcs dans l'élaboration de leur charte notamment en ce qui concerne l'évaluation territoriale. Nous souhaitons que la circulaire en cours de préparation n'alourdisse pas plus le processus déjà très compliqué de révision de nos chartes.

Les conséquences du nouveau décret sur les Parcs, rendu nécessaire par la promulgation des lois Grenelle, les contraintes d'application des lois sur la circulation des véhicules motorisés et sur la publicité (dont un nouveau décret est en préparation), les enquêtes publiques sur nos chartes qui se déroulent parfois difficilement, les exigences nouvelles en matière d'évaluation des chartes auxquelles s'ajoute un alourdissement des procédures administratives et financières ;

Tout ceci génère des charges de travail et la mobilisation de moyens financiers importants difficilement acceptables aujourd'hui pour les Parcs.

Nous entendons beaucoup parler de volonté de simplification des procédures administratives, Madame, Monsieur les Ministres, mais nous subissons un excès de complication et de lourdeur qui lasse les collectivités pour lesquelles nous travaillons et démobilise nos équipes. Nos Parcs doivent demeurer des structures de missions, c'est ce qui en a fait leur dynamisme, leur originalité depuis 45 ans.

Nos équipes d'ingénierie hautement qualifiées sont une force reconnue qui constitue ce plus Parc que nous apportons aux collectivités et acteurs de nos territoires. Les intercommunalités qui montent en puissance ne pourront disposer de tels moyens, compte tenu des compétences lourdes qu'elles auront et qui nécessiteront des moyens conséquents en terme de gestion, techniques, administratives et financières.

Cette capacité d'ingénierie territoriale hautement spécialisée, nous devons la défendre. Elle nous permet d'être imaginatif, d'innover, d'expérimenter, de développer des approches transversales et pluridisciplinaires qui font la force de notre réseau.

On nous en demande de plus en plus ; les exigences croissantes des services de l'État avec « l'examen de passage » au CNPN, la pression grandissante de certains lobby dans le cadre des consultations et des enquêtes publiques sont difficilement supportables pour les élus et les équipes de Parcs.

Je suis convaincu qu'à l'issue de nos réflexions sur l'avenir des Parcs, il faudra proposer des modifications des textes législatifs et réglementaires concernant les Parcs permettant notamment d'alléger la procédure de renouvellement du classement. Je ne parle pas de création de Parcs mais bien de renouvellement.

Il ne s'agit pas au travers de mes propos de remettre en cause l'exigence de qualité et les ambitions de nos territoires et de nos chartes, mais de redonner de la lisibilité, de simplifier les procédures, d'affirmer la responsabilité et les engagements des différents signataires de la charte. Ce dernier point, l'engagement des signataires de la charte me semble être un sujet important. À quoi sert-il d'être exigeant dans nos chartes si les signataires eux-mêmes ne respectent pas leurs engagements ?

Les avis que nous exprimons sur des projets d'aménagement ne sont pas toujours suivis par les Préfets qui délivrent les autorisations administratives.

Aujourd'hui, l'opposabilité de nos chartes vis à vis des PLU, semble être remise en cause quand il y a un SCOT. La charte ne serait opposable aux PLU qu'à travers les SCOT et non plus directement. La Fédération a voté une motion sur cette question demandant l'application du code de l'Environnement.

Madame la Ministre, nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir préciser de point aux Préfets et à leurs services.

Enfin nous souhaitons attirer votre attention sur la cohérence des périmètres et des missions entre les Parcs marins et les Parcs naturels régionaux.

3. Concernant les récents textes législatifs, notre réseau attend des réponses sur différents points

En ce qui concerne la loi sur la réforme des collectivités territoriales, Monsieur le Ministre, deux points suscitent de vives inquiétudes dans notre réseau.

- *l'obligation d'un autofinancement minimal de 20% des Syndicats mixtes de Parcs pour les opérations d'investissement qu'ils projettent. Comme vous le savez, Monsieur le Ministre, les Syndicats mixtes de Parcs ne disposent pas de ressources fiscales leur permettant d'autofinancer des opérations d'investissement. Cette disposition étant applicable au 1er janvier 2012, nous attendons Madame et Monsieur les Ministres, une réponse rapide à ce problème auquel nous allons être confronté dans le cadre de l'élaboration de nos budgets 2012. Un projet de décret en consultation interministérielle étendrait cette disposition aux subventions de fonctionnement. Ceci conduirait à remettre en cause notre rôle d'opérateur et d'animateur des sites Natura 2000 et de gestionnaire des Réserves Naturelles Nationales.*
- *le non cumul des subventions d'investissement ou de fonctionnement du Département et de la Région à partir du 1er janvier 2015 qui sera appliqué à tous les Syndicats mixtes de Parcs.*

Comment réaliser les objectifs définis dans nos chartes si nous ne pouvons disposer de la solidarité financière des collectivités membres de nos Syndicats ?

Au mois de novembre 2010, le Bureau de la Fédération a voté une motion sur ces deux points demandant un dispositif dérogatoire pour les Syndicats mixtes des Parcs. Comme cela était possible pour la culture, le sport et le tourisme.

Lors de nos rencontres avant l'été et dont je vous remercie, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, j'ai eu l'occasion d'évoquer avec vous ces problèmes, vous sembliez favorables pour trouver une solution allant dans le sens de notre demande ; un de ces deux points étant applicable au 1^{er} janvier 2012, il y a urgence.

Il y va de l'avenir des Parcs et de leur capacité à agir.

Un autre sujet, au combien important pour certains de nos Parcs, concerne l'exploitation des gaz de schiste. En février 2011, le Bureau de la Fédération saisi par plusieurs de nos Parcs a voté, à l'unanimité, une motion demandant l'interdiction de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schistes sur leur territoire, considérant les conséquences graves sur la pollution des sols, sur la ressource en eau et sur les impacts paysagers, remettant ainsi en contradiction les stratégies territoriales sur le climat portées par le Parc.

La Fédération demande l'annulation des autorisations existantes sur les périmètres des Parcs « et ailleurs », et l'organisation d'un débat national sur l'avenir énergétique de notre société. Le texte de loi, voté en juillet dernier, ne peut bien entendu pas nous satisfaire.

Si nous pouvons nous féliciter de l'abrogation par le Président de la République des trois permis exclusifs de recherche de gaz de schiste dans le sud de la France et qui concernaient certains de nos Parcs, nous restons très inquiets pour les autres Parcs et les autres territoires quant à l'exploitation de ce type de ressources énergétiques .

Madame la Ministre, l'ensemble de notre réseau poursuivra son combat sur ce dossier qui va à l'encontre des stratégies locales de développement des énergies renouvelables que les Parcs mettent en œuvre sur leur territoire, depuis de nombreuses années.

Madame, Monsieur les Ministres,

Le réseau des Parcs qui couvre 15% du territoire national, qui regroupe 4000 communes rurales et 3,5 millions d'habitants, représente une force et un atout pour la France. Nous sommes un réseau d'élus militants au service d'une grande cause et de notre Pays.

Nous sommes reconnus au plan international comme des outils originaux ; nous transférons nos expériences ; nous servons de modèle en matière de développement durable. Nous sommes certains de votre soutien pour l'avenir.

4. Le thème du Congrès : « Les Parcs naturels régionaux, une culture par nature, dynamique de l'avenir des Territoires »

Le thème de notre Congrès est dans l'actualité de notre réseau. La culture revient souvent dans les débats que nous avons ces derniers temps sur l'Avenir des Parcs.

La culture était au cœur des débats de Lurs en 1966 qui ont conduit à la création des Parcs. À l'époque, la culture était considérée comme un critère capital de la création des Parcs.

Henri Beaugé, chargé de mission à la DATAR précisait que « les Parcs doivent prendre appui sur les richesses d'histoire et de préhistoire, sur les merveilles architecturales ou artisanales que possèdent tant de villages oubliés. Le Parc est la chance inespérée de tout ceux qui aiment la nature et l'art. »

Nature et Culture étaient intimement liées dans les débats de Lurs.

Une récente étude réalisée par Loriane Gouaille, dans le cadre de la commission Aménagement du territoire de la Fédération des Parcs, présidée par notre collègue Roger Gardes, a permis de faire un point sur les pratiques culturelles dans les Parcs.

Au début, les Parcs ont surtout développé des actions sur la connaissance et la conservation ou la restauration du patrimoine culturel et ethnologique. Dans les années 1990, les Parcs se sont réorientés vers le développement culturel.

Aujourd'hui, l'action culturelle des Parcs est au service du développement du territoire.

La politique culturelle dans les Parcs contribue incontestablement au développement économique et touristique. Elle participe au lien social, renforce les solidarités locales et permet un brassage entre la ville et la campagne.

La Table ronde de mercredi après-midi et les 5 ateliers qui se sont déroulés hier ont montré la richesse des actions que mènent les Parcs dans ce domaine et de leur impact sur des domaines aussi divers que l'urbanisation, le développement, les questions environnementales et sociales.

Marjorie Jouen, membre du Conseil d'Orientation, de Recherche et de Prospective, le (CORP), nous a fait le rendu de ces travaux et je la remercie pour le difficile exercice de synthèse qu'elle nous a brillamment présenté tout à l'heure.

Souvent mise au rang des priorités secondaires du fait des contraintes budgétaires actuelles, la culture doit rester au cœur des préoccupations et de la dynamique des Parcs dans une approche renouvelée, plus transversale, intégrant toutes les composantes du développement de nos territoires, qu'elles soient sociale, économique et environnementale.

5. L'avenir des Parc

Au Congrès de Reims l'année dernière, j'avais eu l'occasion de vous présenter cette réflexion engagée au courant de l'année 2010. Depuis un an, un important travail a été mené.

Pourquoi cette réflexion ?

45 ans après leur création, les Parcs doivent apporter de nouvelles réponses aux enjeux actuels et futurs de leurs territoires.

Les espaces, qu'ils couvrent, ont évolué et connaissent de profondes mutations.

L'attractivité de nos territoires, la pression foncière qui s'y exerce, l'évolution de la demande sociale de loisirs, la porosité des territoires entre l'urbain et le rural, les mutations sociales, économiques et environnementales qui se font jour actuellement, sont autant de facteurs sur lesquels se fonde notre réflexion.

L'évolution du paysage institutionnel a et va profondément modifier l'organisation et les modes de gouvernance des territoires ruraux.

Enfin, la réforme des collectivités territoriales nous pose des questions quant aux financements de nos actions et sur notre capacité à mettre en œuvre les objectifs de nos chartes.

Tous ces éléments de contexte ont été rappelés par la Mission Avenir des Parcs dont j'ai souhaité la mise en place au sein de notre Fédération, animée par Éliane Giraud, vice présidente, et par le Conseil d'Orientation, de Recherche et de Prospective présidé par Philippe Lacombe. Je tiens à remercier très sincèrement tous les membres de la Mission Avenir (composé de 6 Présidents, 6 directeurs et 2 représentants du CORP) pour l'important travail accompli ces derniers mois.

Je remercie également les membres du CORP pour leur contribution essentielle à ces réflexions et pour le rapport très riche qu'ils viennent d'achever et qui a été diffusé aux Présidentes et aux Présidents des

Parcs et des conseils scientifiques.

Où en sommes nous dans la réflexion et quelles sont les prochaines étapes ?

Après les auditions de diverses personnalités sur leur vision de l'avenir de notre société et les nombreuses contributions des uns et des autres, un rapport d'étape a été rédigé par la Mission Avenir et mis en débat lors de notre séminaire de travail à Forcalquier-Lurs. Ce moment fort, qui a mobilisé pendant deux jours les Présidents et les Directeurs des Parcs (41 Parcs représentés) et nos partenaires institutionnels (Ministère de l'Écologie, DATAR, ARF) a permis de partager nos visions sur le positionnement futur des Parcs et de proposer des nouvelles ambitions et missions pour nos structures.

Ce séminaire a constitué une étape capitale dans le déroulement de notre réflexion. Il restera également un moment fort dans la vie de notre réseau par la convivialité, l'enthousiasme, et la qualité des échanges qui l'ont animé pendant deux jours.

Actuellement et jusqu'au mois de décembre, ce sont les 46 Parcs qui sont invités à débattre dans leurs instances sur la base d'une note de synthèse établie à la suite des travaux de Forcalquier-Lurs.

Aux mois de janvier et février, nous organiserons des échanges entre, d'une part, les élus en charge des Parcs dans les Régions, et d'autre part, au niveau national, avec les représentants de réseaux partenaires agissant dans les domaines du développement territorial, de l'environnement et de l'économie sociale et solidaire.

Fin mars 2012, l'assemblée générale de la Fédération des Parcs adoptera un document d'orientations politiques sur l'avenir des Parcs. Cette étape marquera l'achèvement de la réflexion du réseau et ouvrira l'étape des discussions avec le Gouvernement et le Parlement.

En effet, je suis persuadé que notre travail devra déboucher sur une adaptation des dispositifs législatifs et réglementaires qui nous régissent.

Nous devons également réfléchir à l'organisation de notre réseau et au rôle que devra jouer la Fédération au service des Parcs.

Quelles sont les orientations actuelles ?

Les débats et échanges à Forcalquier-Lurs, en juillet dernier, ont permis de proposer des ambitions et missions nouvelles ou à renforcer tout en restant attaché aux cinq missions fondamentales des Parcs définies dans la loi.

Les Présidents et directeurs ont confirmé à Forcalquier l'ambition partagée des Parcs de s'affirmer d'abord comme des territoires d'expérimentation et d'innovation et de se définir comme des espaces ouverts aux coopérations.

Cette ambition commune a pris diverses formes d'expression lors du séminaire.

Je citerai les deux ambitions qui sont remontées majoritairement de nos échanges :

- *Les Parcs veulent être des territoires d'innovation sur le mieux vivre ensemble dans un rapport renouvelé entre l'Homme et la Nature*
- *Les Parcs veulent être des territoires à forte capacité d'anticipation aux changements, en capacité de transcender les limites.*

Parmi les missions nouvelles ou à renforcer, on peut citer :

- *l'adaptation des modes de développement aux changements climatiques,*
- *la concertation renforcée avec les collectivités urbaines périphériques*
- *le développement de la culture comme vecteur de cohésion et de lien social*
- *les Parcs, territoires de référence de l'État et des Régions pour l'innovation en milieu rural,*

- l'organisation de partenariats avec les organismes de recherche et de formation au service de l'innovation et du développement,
- l'expérimentation de procédures ou dispositifs réglementaires,
- le renforcement des relations avec les habitants et les acteurs locaux et le développement de nouvelles gouvernances locales,
- enfin, la coopération internationale.

La réflexion que nous menons, ne vise donc pas une refondation totale des Parcs mais un repositionnement, une relégitimation des Parcs face à des enjeux nouveaux auxquels ils ont à répondre sur leurs territoires.

Les Parcs veulent garder cette longueur d'avance qui les caractérise. Ils veulent anticiper les évolutions sociétales, environnementales et économiques, demeurer des visionnaires.

Ils sont en capacité de relever ce défi ; ce type d'exercice fait partie de la culture des Parcs : remise en cause, création, invention, ambition.

Voilà chers amis, la réflexion qui mobilise le réseau des Parcs naturels régionaux, aujourd'hui. J'invite tous les Parcs à se saisir de ce débat.

Les nouvelles orientations que nous voulons donner aux Parcs doivent nous positionner pour les prochaines décennies en gardant un certain nombre de nos valeurs qui nous ont animées durant les 45 années passées.

En ce qui concerne nos relations avec l'État et les Régions, nous sommes, comme je l'ai déjà dit, attachés à cette double tutelle et à la co gestion du label.

Des Régions, nous souhaitons une reconnaissance accrue des Parcs en tant que territoire d'expérimentation des politiques régionales dans les domaines de l'environnement et du développement territorial. Avec les Régions et compte tenu de la réforme des collectivités territoriales, il faudra réfléchir à de nouvelles modalités de partenariat et d'implication dans nos structures de gestion.

Pour ce qui est de l'État, nous souhaitons une meilleure reconnaissance du rôle des Parcs en matière de développement durable, dans la politique d'aménagement du territoire sur laquelle nous nous interrogeons.

Comme vous le savez, Madame la Ministre, vous pouvez compter sur le réseau des Parcs dans la mise en œuvre des dispositifs développés par votre Ministère comme la Trame Verte et Bleue, et la stratégie Nationale pour la Biodiversité. Les 46 Parcs naturels régionaux constituent la première infrastructure écologique de France à votre service.

Nous souhaitons également une meilleure reconnaissance de la part de l'État, sur le rôle des Parcs à l'international pour lequel nous sommes très sollicités et dans l'incapacité de répondre, faute de moyens.

6. Conclusion

Avant de terminer mon intervention, je souhaitais, Madame la Ministre, vous remercier pour la qualité des relations avec votre Cabinet et vos services et leur implication précieuse dans la vie et les travaux de notre réseau. Vos visites dans nos Parcs ces derniers mois ont été appréciés dans le réseau.

Je souhaitais également vous remercier, Madame la Ministre, pour l'appel à projets que vous avez lancé pour les Parcs qui permet de soutenir des projets innovants dans les domaines des solidarités écologiques entre les territoires, de la maîtrise quantitative et qualitative de l'urbanisation et de l'anticipation des mutations des territoires ruraux.

Merci, pour cette dotation de 1,5 millions d'euros qui permettra de financer ces projets.

Merci Monsieur le Ministre et Président de la Région, cher Philippe, pour ton accueil en Alsace, terre d'histoire et de tradition et ton écoute sur les problèmes qui nous préoccupent.

Merci aux départements du Bas Rhin et de la Moselle et merci aux Régions Lorraine et Alsace et pour leur soutien à ce Congrès et aux 3 Parcs des Ballons des Vosges, de Lorraine et des Vosges du Nord. Un dernier souhait, Messieurs les Présidents de Régions, serait que l'Alsace et la Lorraine rejoignent prochainement notre réseau et la Fédération. Nous avons besoin de votre « voix » et de votre soutien.

Pour conclure, je voudrais, en votre nom à tous, remercier très sincèrement le Président, Michael Weber, l'équipe du Parc des Vosges du Nord et son directeur Éric Brua ainsi que Pierre Weick et toute l'équipe de la Fédération pour le travail considérable qu'elles ont accompli pour préparer ce Congrès 2011, grand merci à toutes et à tous.

Merci, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, Merci Mesdames et Messieurs les élus, merci chers amis de votre attention.



Discours de Philippe Richert

Ministre chargé des Collectivités territoriales,
Président du Conseil régional d'Alsace

Madame le Ministre (Nathalie Kosciusko-Morizet)

Monsieur le Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux (Jean-Louis Joseph),

Monsieur le Député (Émile Blessig),

Mesdames, Messieurs les Parlementaires,

Monsieur le Président de la Région Lorraine (Jean-Pierre Masseret),

Monsieur le Président du Conseil général du Bas-Rhin (Guy-Dominique Kennel),

Mesdames, Messieurs les élus, maires, conseillers généraux et régionaux,

Mesdames, Messieurs les représentants des 46 Parcs naturels régionaux de France,

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais vous dire le plaisir que j'éprouve à vous accueillir aujourd'hui en Alsace, au moment où le Congrès des Parcs naturels régionaux se conclut.

Soyez les bienvenus, vous qui venez de toute la France, et qui représentez et faites vivre toute la diversité de nos territoires.

Notre pays ne serait certainement pas ce qu'il est, c'est-à-dire un beau et grand pays, sans la prodigieuse richesse de ses paysages et de ses espaces naturels. Le grand historien Fernand Braudel l'a dit mieux que je ne pourrais le dire : « La France s'appelle diversité. »

C'est la diversité de ses femmes et des hommes, de ses parlers et de ses cultures, de ses accents et de ses talents.

C'est la diversité exceptionnelle de nos parcs naturels régionaux : ils donnent à notre pays son caractère particulier. Ils sont sa chance pour demain.

Soyez les bienvenus en Alsace ! Notre région est, par sa superficie, la plus petite région de France. Mais elle a un atout extraordinaire : nous avons deux parcs naturels régionaux sur le territoire régional. Celui des Vosges du Nord et, plus au sud, celui des Ballons d'Alsace.

Il y a trente-cinq ans, quand le parc naturel régional des Vosges du Nord a été créé, certains y voyaient un frein au développement de la région. On privait, disaient-ils, l'agriculture et l'industrie des grands espaces qui leur étaient nécessaires... Et il a fallu un vrai courage aux élus locaux alsaciens qui, en 1975, ont fait acte de candidature et milité pour la création du parc naturel des Vosges du Nord. Du courage et de la clairvoyance.

Ils ont osé, ils ont regardé l'avenir, comme les élus locaux savent le faire chaque fois que l'essentiel est en jeu. Et pour l'Alsace le Parc naturel des Vosges du Nord et le Parc des Ballons sont des enjeux essentiels. Ils ont eu raison sur tous les plans.

Car nos deux parcs naturels régionaux sont aujourd'hui un atout maître pour l'Alsace, comme les 46 Parcs le sont pour les collectivités et le pays tout entier...

La France compte aujourd'hui 46 Parcs naturels régionaux. Cela représente 13 % du territoire national. Ce sont près de 4 000 communes et 3 millions d'habitants qui sont concernés.

C'est une véritable mosaïque de paysages, de biodiversité mais également de savoir-faire pour chacun de nos territoires.

Je suis convaincu d'une chose : si nous pouvons aujourd'hui répondre aux exigences élevées du Grenelle de l'Environnement, si nous sommes en mesure de répondre aux grands défis du développement durable et conduire des actions au long cours, c'est parce que nos parcs naturels régionaux ont développé, depuis

trente-cinq ans, des expertises, des techniques, des savoir-faire qui nous sont aujourd'hui indispensables. Ici, en Alsace, lorsque nous construisons le Schéma régional de cohérence écologique, lorsque nous conduisons une politique de trame verte et bleue, lorsque nous prenons à bras-le-corps ces enjeux fondamentaux que sont les mutations foncières et l'étalement urbain, c'est sur les équipes techniques des Parcs naturels, sur la culture qu'elles ont su développer, que nous nous appuyons.

Nos parcs naturels régionaux ont été les véritables laboratoires français du développement durable. Ils sont aujourd'hui les noyaux durs de notre action en faveur de la biodiversité.

Ils sont également un atout considérable pour le développement économique et l'attractivité de nos territoires, notamment leur attractivité touristique.

Ils sont, enfin, la preuve que l'homme et la nature peuvent trouver tout à la fois un équilibre et une harmonie.

Mais, en trente-cinq ans, nos parcs naturels régionaux nous ont aussi appris une autre chose.

Ils ont appris à nos collectivités territoriales une nouvelle gouvernance et de nouvelles manières de travailler ensemble.

C'est particulièrement patent ici au Parc naturel des Vosges du Nord.

La Région Alsace y travaille, tout d'abord, dans un esprit très constructif, cher Jean-Pierre Masseret, avec ses voisins de la Région Lorraine. C'est une communauté de projets qui nous réunit ici.

Nous avons également noué, depuis très longtemps, une coopération scientifique et technique avec nos voisins allemands du Palatinat. Ce travail transfrontalier a été reconnu internationalement par l'UNESCO, et il nous a valu que le Parc soit classé comme « Réserve de Biosphère ».

Le Parc naturel régional des Vosges du Nord a appelé, depuis longtemps, nos collectivités territoriales à innover : c'est un réel précurseur de l'intercommunalité de projets...

Oui, nos Parcs naturels régionaux ont modifié, en profondeur, chacune de nos collectivités. Ils ont insufflé de nouvelles dynamiques, ils ont impulsé de nouveaux élans. Ils ont transformé les choses.

Et les 3900 communes de France qui sont partie prenante d'un Parc naturel régional se sont, en quelque sorte, réformées naturellement...

Et c'est naturellement de la réforme des collectivités territoriales que je voudrais vous parler.

Comme vous le savez, la loi a été publiée il y a dix mois, et son volet intercommunal a été lancé au printemps dernier avec la présentation aux commissions départementales de coopération intercommunale du projet de schéma élaboré par les préfets.

Ce schéma a une ambition : rationaliser la carte des intercommunalités, pour que celle-ci corresponde davantage à la réalité des bassins de vie en ce qui concerne les EPCI à fiscalité propre et les syndicats porteurs de services de proximité. Il s'agit aussi, bien entendu, de mieux affecter les ressources publiques par une meilleure organisation de l'intercommunalité.

Lorsque votre bureau est venu me voir en mars dernier, cher Jean-Louis JOSEPH, vous avez appelé mon attention sur plusieurs points de préoccupation de votre Fédération à propos de cette réforme.

1. Vous vous demandiez d'abord si cette rationalisation des syndicats locaux ne risquait pas de remettre en cause les syndicats qui portent les parcs, et vous vouliez savoir quelle serait la place des parcs dans une organisation de l'intercommunalité perçue comme resserrée.

2. Vous vous inquiétiez aussi de la réforme des financements des projets locaux, en particulier avec l'institution par la loi du minimum de 20% à la charge des porteurs de projet.

Avant de vous répondre sur ces deux points, je crois utile de vous informer de l'avancement de la réforme intercommunale, car on a lu ou entendu beaucoup de choses à ce sujet ces dernières semaines. Les nombreux élus qui se sont engagés pour faire vivre les parcs doivent légitimement attendre du ministre en charge des collectivités territoriales un point de situation objectif !

Depuis dix mois, les choses ont avancé.

Nous sommes entrés dans la période où les commissions départementales de coopération intercommunale, les CDCI, examinent les projets de schéma départemental de coopération intercommunale, les SDCI, après que les communes, les EPCI et les syndicats ont formulé leurs avis dans le délai de trois mois prévu par la loi.

D'ici le 31 décembre, les discussions vont se poursuivre pour aboutir à ce que nous appelons de nos vœux de façon consensuelle : des schémas qui seront le résultat d'une véritable coproduction entre les préfets et les élus.

Nous savons maintenant que l'exercice n'est pas facile. Osons le dire : dans certains territoires, il est même compliqué.

Certaines circonstances rendent déjà le processus difficile : les délais sont courts, mais il est difficile de les allonger si l'on garde à l'esprit que les prochaines élections municipales auront lieu en 2014 : en temps politique, c'est déjà demain !

J'estime que cette difficulté et la vivacité de certains désaccords sont légitimes. Ce qui l'est moins, c'est de ne pas se donner les moyens de les surmonter. Lorsqu'il s'agit de dessiner ensemble ce que pourraient être de nouvelles formes de coopération entre les communes, il faut s'efforcer de se projeter dans l'avenir, avec responsabilité.

Je sais pouvoir compter sur le bon sens des élus pour que des solutions raisonnables et aussi consensuelles que possible finissent par se dégager. C'est ce que j'ai demandé aux préfets : il faut finaliser les projets de schéma dans la concertation, de façon à ce que la CDCI, lorsqu'elle donnera son avis final sur le projet, après l'avoir amendé autant de fois que nécessaire, puisse se prononcer favorablement, en reconnaissant la qualité du travail accompli ensemble.

Il y a pour cela des principes que j'ai également rappelés aux préfets :

- la réforme de la carte intercommunale ne doit pas être une course au gigantisme, puisque les nouvelles intercommunalités doivent correspondre à la réalité des bassins de vie.*
- le seuil de 5 000 habitants pour constituer une communauté de communes est un objectif, non une fin en soi, et il n'est pas applicable aux zones de montagne dont les particularités ont été affirmées par le législateur.*

Il y a aussi pour cela une méthode, faite de dialogue et de co-construction, que je voudrais décrire par quelques exemples très concrets.

Il ne faut pas hésiter à tenir autant de réunions formelles et informelles que nécessaire. Au cours de ces rencontres, les amendements au projet de schéma pourront être examinés et adoptés, par un travail progressif qui permettra de voir émerger le schéma le plus réaliste compte tenu de chaque territoire.

Il ne faut pas hésiter non plus à revenir sur les projets qui cristallisent les oppositions ou paraissent trop ambitieux.

Il en va de même du nombre de syndicats et de la question de leurs compétences. J'ai bien noté que cette question était délicate dans la grande majorité des départements. La loi n'interdit pas de faire preuve de souplesse, lorsque l'on constate qu'il faut préserver au niveau adapté l'exercice de certaines compétences.

Je le souligne, nous sommes dans un processus de « co-construction », de « co-production ». C'est ensemble, élus et services de l'État, que nous parviendrons à améliorer l'organisation de nos territoires pour plus d'efficacité et mieux répondre aux attentes de nos concitoyens.

Dans les prochaines semaines, je serai d'une vigilance de tous les instants pour que la phase actuelle de discussion devant les CDCI soit finalement un succès pour des intercommunalités certes rénovées, mais toujours en phase avec les réalités de nos territoires.

Venons-en maintenant aux points de préoccupation que je citais il y a un instant. Sur le premier point, l'impact de la rationalisation de la carte intercommunale sur les parcs, dans les projets de schéma, puis dans les remontées que j'ai régulièrement demandées aux préfets, j'ai noté que les syndicats porteurs des parcs naturels régionaux ne sont pas directement impactés par les schémas. Permettez-moi d'y voir, comme vous sans doute, une preuve très concrète de l'efficacité de votre gestion et de la pertinence des périmètres des parcs existants. Nous pouvons dire aujourd'hui que l'effort de rationalisation de la carte intercommunale ne devait pas porter en priorité sur les parcs naturels régionaux.

Sur le deuxième point, c'est-à-dire l'impact de l'article 76 de la loi de réforme des collectivités territoriales qui modifie les conditions de financement des projets portés par une personne publique à compter du 1er janvier 2012, il s'agit d'une mesure générale destinée à responsabiliser les porteurs de projets qui font appel à plusieurs financements publics.

J'ai bien compris à vos interventions que la situation des parcs naturels régionaux justifie un examen particulier des conséquences de cette nouvelle disposition législative.

Comme vous le savez, les règles applicables dans ce domaine jusqu'en décembre dernier étaient fixées par un décret de 1999, qui prévoyait certaines exceptions qui n'ont pas toutes été reprises dans la loi.

Je note toutefois que certaines opérations portées par les parcs entrent dans le champ des exceptions à la règle de 20% d'autofinancement prévue par la loi : ce sera le cas pour la rénovation des monuments protégés au titre du code du patrimoine, et pour les opérations figurant dans les contrats de projet État-région.

Pour autant, je crois que les spécificités des opérations conduites et les caractéristiques des syndicats mixtes porteurs des parcs naturels régionaux justifient une analyse des différents ministères concernés. Je note toutefois qu'il faudra identifier le vecteur législatif qui pourrait servir de support à la modification de la loi que vous souhaitez.

*Madame le Ministre,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Mieux prendre en compte la réalité de nos territoires et la diversité des situations, permettre à l'intercommunalité de mieux fonctionner et d'être plus efficace, voilà nos buts et nos objectifs. Les syndicats mixtes des Parcs naturels régionaux comptent, dans notre pays, parmi les pionniers de l'intercommunalité. Le plus souvent, c'est là où tout s'invente, où tout a commencé.

Aujourd'hui, en réformant l'intercommunalité, c'est-à-dire en la faisant progresser, il ne s'agit pas d'autre chose que de tirer pleinement partie de la réussite exceptionnelle des structures intercommunales qui portent et gèrent les Parcs.

Elles le font avec efficacité, car elles le font sur un territoire, avec un projet et dans un périmètre particulièrement adapté. C'est de cela que nous nous inspirons pour réformer aujourd'hui l'intercommunalité.

Alors, nos parcs régionaux n'auront pas été simplement, comme je le rappelais au début de mon propos, de formidables laboratoires du développement durable et de la biodiversité. Ils sont également les laboratoires de l'intercommunalité de demain...

Ceux qui ont créé, en 1975, les Parcs naturels régionaux dans le pays et, tout particulièrement ici, en Alsace, avec le Parc naturel régional des Vosges du Nord, ont su regarder loin, anticiper, s'engager avec courage et détermination pour l'avenir, pour l'environnement et ce qu'on n'appelait pas encore la biodiversité...

Ils ne se sont pas arrêtés à des considérations liées à l'actualité immédiate. Ils ont pris toutes leurs responsabilités. En conscience.

Aujourd'hui, face aux enjeux qui sont les nôtres, face aux défis qui se présentent à nous, nous avons collectivement à préparer l'avenir et à le construire. Ayons l'audace de le faire.



Discours de Nathalie Kosciusko-Morizet

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Député-maire de Saverne,

Monsieur le Président du Conseil régional de Lorraine,

Monsieur les Présidents du Conseil général du Bas-Rhin et de la Moselle,

Monsieur le Président de la Fédération des PNR,

Monsieur le Président du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous dire le plaisir que j'éprouve d'être parmi vous à la clôture de votre Congrès annuel. C'est chaque année un événement convivial et studieux, où se retrouvent ces territoires si riches et très particuliers que sont les parcs naturels régionaux.

Depuis votre création, en effet, il y a plus de quarante ans, vous avez choisi de mettre en oeuvre l'innovation au service du développement durable. Cela fait de vous les précurseurs de la transformation écologique de la société française que nous essayons de mettre en oeuvre avec le Grenelle de l'environnement.

Monsieur le Président, quand je regarde l'activité de votre fédération depuis votre dernier Congrès, je suis frappée par ce rôle d'éclaireur du développement durable que vous avez tenu à voir inscrit dans la loi Grenelle II.

Cabinet de la ministre Paris, le vendredi 7 octobre 2011

Les exemples ne manquent pas :

- il y a le protocole de reconnaissance des parcs comme Agenda 21 que nous avons pérennisé en mars et grâce auquel 22 parcs naturels régionaux sont reconnus – ou sur le point de l'être - comme « agendas 21 locaux », 12 autres sites sont engagés dans la démarche de reconnaissance. Cela fait un total de 34 parcs, autrement dit, les trois quart de votre réseau,*
- il y a ensuite la Stratégie nationale de la biodiversité à la rédaction de laquelle vous avez fortement participé et à laquelle vous avez adhéré dès le mois de mai : je tenais à vous en remercier aujourd'hui,*
- puis l'appel à projets « innover et entraîner » qui nous a permis de sélectionner en juillet 12 projets portés par 29 parcs sur les thématiques des solidarités écologiques, de la maîtrise quantitative et qualitative de l'urbanisation et de la mutation des territoires ruraux,*
- et surtout il y a la vitalité de votre réseau avec une dizaine de projets à l'étude. 13 parcs qui ont vu leur révision de charte approuvée depuis début 2010 et 13 autres chartes en révision.*

Après 2 années sans création de nouveau parc, je souhaite pouvoir signer dans les prochains mois le décret de création du PNR des Ardennes.

Vos parcs continuent ainsi à tracer une voie nouvelle au service du développement durable et à être précurseurs et catalyseurs dans ce domaine.

Cette approche durable du développement de vos territoires de parc m'amène tout naturellement à évoquer la culture que vous avez choisi de mettre au coeur de votre congrès. Parler d'art et d'environnement évoque Corot, Rousseau, Millet, Barbizon... dans le Gâtinais ou Courbet et la vallée de la Loue.

Vous avez choisi d'aller plus loin que la contemplation picturale, avec par exemple votre initiative « paysages industriels » qui met des résidences d'artistes à disposition dans quatre PNR (Armorique, Ardèche, Lorraine et Vercors).

Vous avez trouvé là une stratégie innovante pour accompagner vos réflexions en mobilisant les artistes, les chercheurs, les habitants et les élus. La culture, vous avez raison de le rappeler, est fondatrice d'un projet territorial de développement durable, puisqu'elle pose la question des conditions du vivre ensemble, des valeurs qui sont portées par nos politiques locales. Elle évoque la solidarité, la diversité et la mixité culturelle, la citoyenneté, ... une approche de la richesse des territoires – qu'elle soit gastronomique, viticole, patrimoniale, artistique – faisant émerger des modes de vie compatibles avec les mutations que nous connaissons. Si la biodiversité est vitale pour la terre, la diversité culturelle est une richesse de l'humanité qu'il faut valoriser, c'est votre engagement et c'est très bien. Le défi qui se pose à nous consiste à bâtir une société dont la connaissance soit en harmonie avec son environnement.

Il importe pour cela de considérer le territoire comme un lieu de brassage des expressions culturelles, incitant à la création, soutenant l'émulation, la production et la diffusion dans tous les domaines de la vie sociale (agriculture, logement, santé, sport, travail, , nouvelles technologies...) pour contribuer à transformer nos modes de vie.

Les spécificités culturelles locales doivent ainsi être prises en compte dans la dynamique des projets de développement durable. Ils doivent oeuvrer à la conservation active, constructive et créatrice des territoires.

La reconnaissance comme agenda 21 des PNR facilitera, j'en suis convaincue, l'exercice de cette transversalité nécessaire aux politiques locales pour insuffler de l'intelligence collective, favoriser l'épanouissement individuel et général et oeuvrer pour la vitalité des territoires.

L'avenir des parcs nous préoccupe depuis plusieurs mois, j'y viens. Sur l'avenir à court terme, je voudrais tout d'abord vous remercier du travail mené ensemble pour l'amélioration de la procédure de classement et de renouvellement de classement des parcs.

Le projet de décret relatif aux Parcs naturels régionaux, auquel votre fédération et l'Association des régions de France ont été étroitement associées, est en cours d'examen au Conseil d'État.

Nous travaillons d'ores et déjà avec vous à la circulaire d'application.

Dans le court terme toujours, j'ai entendu vos préoccupations majeures sur les implications de la loi portant réforme des collectivités territoriales de décembre 2010.

Sa mise en œuvre ne peut et ne devra pas ignorer l'existence et la spécificité des parcs naturels régionaux. J'ai bien noté en particulier que vous aviez de fortes inquiétudes concernant le principe d'autofinancement à hauteur de 20 % des opérations d'investissement inscrit dans la loi, principe qui entrera en application à compter de l'année prochaine.

C'est donc avec attention que les services du ministère travaillent activement avec le ministère de l'Intérieur à la possibilité d'adaptation de cette disposition au cas des syndicats mixtes, qui ne disposent pas de fiscalité propre, notamment au travers de la rédaction du décret d'application.

Parlons maintenant de votre avenir à plus long terme. Comme vous le savez, les enjeux des territoires ruraux et le paysage administratif et institutionnel français dans lequel s'inscrivent les Parcs naturels régionaux ont profondément changé depuis la création des premiers parcs.

C'est donc très légitimement que vous vous posez la question de savoir s'il faut « continuer à l'identique ou bien changer ». Vous vous interrogez sur l'opportunité de faire évoluer l'outil « Parc naturel régional » pour mieux l'adapter aux nouveaux défis collectifs.

Je tiens à vous dire que cette réflexion engagée dans le courant de l'année 2010 et dont le séminaire organisé cet été à Lurs-en-Provence et Forcalquier a constitué une étape majeure. Il témoigne de votre dynamisme et de l'exigence permanente que vous avez de répondre toujours mieux aux enjeux émergents

de nos territoires. Je salue la méthode que vous avez adoptée sous la présidence d'Éliane GIRAUD pour conduire cette réflexion de fond, à la fois stimulante et participative, associant les acteurs majeurs de la politique des Parcs naturels régionaux et des experts à même de prendre le recul nécessaire pour mettre cette politique en perspective. N'ayant, hélas, pas pu participer à ce séminaire, mes services s'en sont fait l'écho. C'est avec un vif intérêt que j'ai pris connaissance des premiers éléments de bilan et questionnements passionnants qui ont émergé de ce travail. Je souhaite vous faire part des réactions qu'ils suscitent de ma part, ainsi que de certains principes fondamentaux auquel le ministère est particulièrement attaché.

Je constate tout d'abord que les parcs tiennent plus à l'esprit de missions qu'à l'esprit de compétences. Ils souhaitent conserver cette particularité en déployant trois axes, que je trouve particulièrement judicieux :

- il s'agit d'un tronc commun à tous les parcs autour de missions fondamentales, parmi lesquelles figurent au premier plan – et j'en suis heureuse – la protection des patrimoines qui intègre l'homme et ses activités. À ce socle vous souhaitez ajouter l'urbanisme rural durable et le développement économique fondé sur la valorisation des patrimoines et du cadre de vie. Vous menez cette démarche en vous interrogeant sur une éventuelle vocation de « chef de file » de l'ensemble des acteurs du territoire que pourraient avoir les parcs naturels régionaux dans ces deux domaines. C'est bon signe ! Tout ceci rejoint finalement assez bien les missions des parcs actuellement encadrées par le code de l'environnement, et nécessite de renforcer au sein des syndicats mixtes des parcs les missions d'aménagement du territoire, mais j'y reviendrai un peu plus tard,*
- à cet axe s'ajoute des missions optionnelles ou spécifiques, potentiellement nouvelles, adaptées aux besoins de chaque territoire. Si ce principe est retenu, je tiens à souligner qu'il conviendra d'approfondir la réflexion sur l'articulation de ce volet constitué de missions spécifiques avec le maintien d'un cadre réglementaire national permettant la délivrance du label par décret,*
- tout cela au service d'une ambition d'excellence dans un domaine, permettant une hiérarchisation de l'action de chaque parc au regard des enjeux stratégiques du territoire, ainsi qu'une valorisation et une mutualisation de son expertise au niveau du réseau national.*

Ces évolutions possibles ne doivent pas remettre en cause trois fondements des PNR : le rôle des parcs en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, la relation entre les territoires ruraux de parcs et les espaces urbains périphériques et la culture de l'évaluation.

Le code de l'environnement reconnaît aux parcs naturels régionaux une mission d'aménagement du territoire fondé sur la protection et la mise en valeur des patrimoines naturels, culturels et paysagers.

Cela implique, comme le prévoit le code de l'environnement, que les documents d'urbanisme, au rang desquels figurent les plans locaux d'urbanisme, doivent être compatibles avec les chartes de parcs naturels régionaux. Les parcs ont donc une responsabilité particulière dans la qualité et la précision de leur charte d'une part, dans leur présence aux côtés des collectivités pour l'élaboration et la mise en oeuvre de leur document d'urbanisme d'autre part.

Je suis convaincue que le rôle des parcs naturels régionaux en matière d'aménagement des territoires ruraux restera incontournable s'il est pensé dans la logique de solidarités territoriales, avec un souci de complémentarité et de coopération et non de concurrence ou de substitution à l'intercommunalité. À juste titre vous vous interrogez, sur la façon de composer le lien « urbain-rural » pour penser efficacement la gestion de l'espace – périurbain surtout – en dépassant les logiques actuelles d'offre et de demande.

Vous mettez en avant à raison, des sujets comme ceux des continuités écologiques, de la sobriété énergétique, de la mobilité ou du lien social qui sont au coeur de cette nouvelle gouvernance de la relation « urbain-rural » qu'il convient de développer. Ce questionnement soulève celui des limites des territoires de parcs. Ces dernières doivent, à mon sens, rester fondées sur des critères de cohérence patrimoniale et socio-économiques.

Enfin, votre réflexion vous a très justement conduit à mettre en exergue votre capacité à détecter les demandes sociales en émergence. Vous anticipez le changement et apportez des solutions pragmatiques adaptées aux territoires. Afin de conserver cette faculté dans des territoires en mutation perpétuelle, il est indispensable que vous consolidiez et développiez votre culture de l'évaluation.

Je suis convaincue que l'évaluation est l'un des fondements de toute stratégie d'amélioration en continue. C'est un outil formidable au service d'une valorisation de l'action des parcs.

Les conseils scientifiques des parcs, en jetant des ponts avec la recherche, doivent également être mieux mobilisés dans cet effort collectif d'évaluation scientifique du changement.

Plus généralement, les parcs doivent porter la culture de l'évaluation environnementale. Elle ne doit pas être perçue comme une contrainte mais bien comme une chance pour les territoires et leurs acteurs pour engager des projets d'avenir en connaissance de cause. Il vous revient donc de choisir les thèmes que vous déciderez de situer au coeur de l'action des Parcs naturels régionaux de demain. Sachez qu'il me semble tout particulièrement important d'intégrer dans les perspectives d'évolution de leurs missions les principes suivants :

- la réaffirmation d'un coeur de métier en matière d'action patrimoniale ;*

- une différenciation possible des missions sur des champs d'innovation et au regard des besoins de chaque territoire,*

- une ambition d'excellence dans un domaine spécifique à chaque parc, leur permettant d'être une référence au sein d'un réseau national,*

- une reconnaissance renforcée du rôle de coordonnateur joué par les syndicats mixtes d'aménagement et de gestion des Parcs naturels régionaux auprès de l'ensemble des acteurs territoriaux.*

Je ne doute pas que les questions fondamentales qui ont à ce jour émergées et continueront de le faire dans le cadre de cette réflexion passionnante trouveront des éléments de réponse collectifs et constructifs lors des débats organisés dans vos parcs en cette fin d'année. Je suis convaincue que des propositions visionnaires et pragmatiques en ressortiront.

Je tiens à réaffirmer, Monsieur le Président, la présence du ministère à vos côtés dans cette réflexion, ainsi que son attention et son intérêt pour les propositions qui pourront en résulter. Je vous remercie. Mesdames et Messieurs.